2003

Law Commission of Canada

ANNUAL REPORT

Page 2 In Search of Security

Page 5 Reform of Democratic Institutions

Page 7 What is a Crime?

Law Commission of Canada | Commission du droit du Canada

Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2003

ISBN: 0-662-67327-1
Catalogue Number: JL1-1/2003

Law Commission of Canada
Web site: www.lcc.gc.ca

103-06822/

Mission

THE MISSION OF THE LAW COMMISSION OF CANADA IS TO ENGAGE CANADIANS IN THE RENEWAL OF THE LAW TO ENSURE THAT IT IS RELEVANT, RESPONSIVE, EFFECTIVE, EQUALLY ACCESSIBLE TO ALL, AND JUST.

Nathalie Des Rosiers
President
Ottawa, Ontario

Roderick J. Wood
Vice-President
Edmonton, Alberta

Bernard Colas
Commissioner
Montréal, Quebec

Mark L. Stevenson
Commissioner
Comox, British Columbia

Table of Contents

Social Relationships 2
In Search of Security 2
Conflict Resolution: Towards Restorative Justice 4
Restorative Justice Events 4

Governance Relationships 5
Reform of Democratic Institutions 5
Governance Beyond Borders 5
Legal Diversity and Pluralism 6

What is a Crime? 7
The Roderick A. Macdonald Essay Competition 2001 7
2003 Legal Dimensions Initiative: Law and Risk 8

Economic Relationships 9
Leveraging Knowledge Assets 9
The Bank Act 9
The Vulnerable Worker 10

Personal Relationships 11
Justice Between the Generations 11
Virtual Scholar in Residence Program 12
Beyond Conjugality 12
Roderick A. Macdonald Contest 2002 13

Restoring Dignity 15

Consultations, Meetings and Conferences 16

Staff and Advisory Council 19

Management Report 20

Message from the President

I am pleased to present the 2002–2003 *Annual Report* of the Law Commission of Canada. The work of the Commission continues to reflect issues of concern for Canadians, and gets to the heart of their relationship with the law and the legal system.

During the past year, the Commission has explored the impact of Canadians' search for security and reassurance in a changing world. Even before the events of September 11, 2001, society was concerned with security. People bought, and continue to buy, burglar alarm systems and security bars for the windows of their homes; they hire security guards to patrol their communities. Businesses install surveillance cameras. Opinion polls continue to reflect a feeling of insecurity among the population.

The Commission has examined, among other things, the impact of an increasing demand for law enforcement services. The international conference *In Search of Security*, which the Commission organized, was an unqualified success. This conference was the culmination of a series of consultations on issues relating to the role of the public and private sectors in the security field. The consultations revealed that citizens are concerned about the rapid expansion of private security services and the pressures on police forces resulting from the increased demand for protection.

The Commission also released a discussion paper entitled *What is a Crime? Challenges and Alternatives*. This paper aims at engaging Canadians in a discussion about the choices we have as a society to respond to behaviours that we are trying to discourage. In a society preoccupied by security concerns, there is often a reflex to turn to criminal law for solutions. Is that always appropriate? Why do we use the criminal justice system instead of other forms of intervention to control undesirable behaviour? Are the alternatives to criminal justice sufficient to respond effectively to society's needs? What can be done to lessen the feeling of insecurity?

In all its work, the Commission has witnessed the desire for participation in democratic institutions by all members of our society. This search for meaningful participation is reflected in expressions such as "democratic deficit," "citizen disengagement" and "democratic malaise." These expressions all highlight the need to re-energize our democratic institutions. In this regard, in September 2002, the Law Commission published a discussion paper entitled *Renewing Democracy: Debating Electoral Reform in Canada*, and is holding consultations on this subject across the country.

These projects and others described in this annual report reflect the Commission's relevance for Canadian society. The Commission continues to be committed to law reform that engages members of Canadian society in the renewal of their law. Canadians are entitled to good law and to a legal system that fulfils their aspirations for justice. The law reform process is part of our search for a just and equal society.

Nathalie Des Rosiers
President

Social *Relationships*

In Search of Security

"Many things such as airport security that used to be the job of police are now done by private security firms. ... Yet who knows how these people are trained and what their responsibilities are? All of this seems to be just happening without any kind of public or political response. The Law Commission's discussion paper is just that: a talking point, an attempt to get an important issue on the public agenda. As the Commission points out, these are matters at the very heart of our democracy."

Commentary by Michael Enright on *This Morning*, CBC Radio, May 12, 2002

A municipality investigates the possibility of contracting with a private security company to provide policing services. A business improvement association hires a private security firm to patrol the downtown streets at night. A team of forensic accountants from an international consulting firm investigates allegations of financial mismanagement by a Fortune 500 company. A government contracts with a private firm to provide security for a nuclear facility. A group of banks creates a fund to help finance a police organization's fraud squad.

A safe and secure environment is of fundamental importance to all individuals. But, as these examples suggest, what is less certain is how the provision of security ought to be organized and delivered. Increasingly, the provision of security is becoming privatized. Individuals, businesses, government institutions and other organizations are contracting with private companies that sell security as a commodity.

These private policing agencies have moved beyond simply protecting private property. They are often engaged in maintaining order, investigating crimes and making arrests in public spaces. In other words, they are performing many activities that were once exclusively performed by public police forces.

In April 2002, the Law Commission of Canada released a discussion paper, *In Search Security: The Role of Public Police and Private Agencies*, that explores who provides policing and security services in Canada. The Commission followed the discussion paper with a series of public fora on the future of policing, which stimulated debate in the media and in policing institutions.

"The obvious answer [to the problem of crime] is more police officers. And we will have more police officers. ... We have been growing flat out for the last year and we know that we can grow by something not much more than 1,200 to 1,500 officers a year. ... So, yes, more cops, but we do not have enough time for that to be the sole solution. Unless we do something dramatic, we are sure that public dissatisfaction will grow and that local authorities, housing associations and private individuals will cease to look to the [Metropolitan Police] for a solution. ... We have talked relentlessly about the need for an extended police family and about the concept of a second tier force in London. ... They are known as Police Community Support Officers: they are the vertical model and they are here."

Surprise News: Policing Works — A New Model of Patrol, Ian Blair, Deputy Commissioner, New Scotland Yard

"Canada's police are not happy about what they see as private security guards intruding on their beat."

"There is an acute need for increased regulation of the private security industry and to delineate its role from the public police," said Dale Kinnear, director of labour services for the Canadian Police Association. The issue arose at a Law Commission of Canada conference on policing and security. An association position paper says it appears some police managers and local and provincial authorities are looking at private security as a source of cheap labour to reduce costs. It argues against allowing private security guards to take over the duties and authorities of the public police."

"Police officers defend turf,"
The Globe and Mail, March 10, 2003, page C10

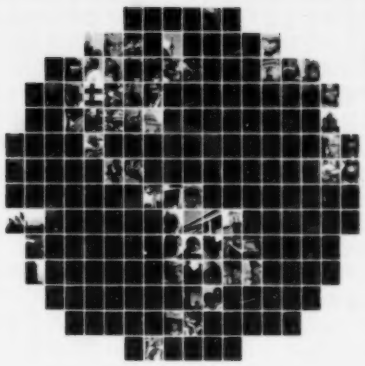

Denise Reaume, Professor of Law

These consultations culminated with *In Search of Security: An International Conference on Policing and Security*. The conference, which took place in Montréal from February 19 to 22, 2003, attracted more than 100 speakers from 22 countries, and more than 350 delegates, including public and private policing professionals, academics and students, officials from municipal, provincial and federal governments, and members of the public.

The conference featured three plenary sessions and more than 30 workshops.

Conference Highlights

- *Policing and Security Around the World*, a Living Law Forum that was open to the general public and featured policing experts from the United Kingdom, France, Russia, Chile and Canada discussing trends in the delivery of security from an international perspective;
- an address by Serge Ménard, Quebec's former Minister of Public Security; and
- three plenary sessions: *Exploring Public/Private Boundaries*, *The Work of Safety: Policing, People and Technology*, and *Too Much Security?*

Conference delegates stressed the need for improved communication and stronger partnerships among public police and private security agencies. They suggested some steps to take to make this happen:

- increase the level of co-operation between public police and private security services;
- clearly define the roles and responsibilities of private security agencies and develop common legislation and procedures for public police and private security agencies in all provinces and territories; and
- develop stronger lines of communication between public police and private security agencies.

Accountability was stressed by many of the participants as being crucial to co-operation between public police and private security agencies, as well as for the public.

Registrars Meeting

The regulation of the private security industry in Canada is a provincial responsibility. As part of the *In Search of Security* conference, the Law Commission of Canada invited the individuals responsible for administering private security legislation in each province to attend a special meeting.

This day-long meeting was the first time that the provincial registrars had come together to learn about initiatives being undertaken in each jurisdiction and to examine approaches to regulating the private security industry. The group agreed to reconvene in the fall of 2003 to continue its discussions.

Social *Relationships*

In Search of Security

"Many things such as airport security that used to be the job of police are now done by private security firms. ... Yet who knows how these people are trained and what their responsibilities are? All of this seems to be just happening without any kind of public or political response. The Law Commission's discussion paper is just that: a talking point, an attempt to get an important issue on the public agenda. As the Commission points out, these are matters at the very heart of our democracy."

Commentary by Michael Enright on *This Morning*, CBC Radio, May 12, 2002

A municipality investigates the possibility of contracting with a private security company to provide policing services. A business improvement association hires a private security firm to patrol the downtown streets at night. A team of forensic accountants from an international consulting firm investigates allegations of financial mismanagement by a Fortune 500 company. A government contracts with a private firm to provide security for a nuclear facility. A group of banks creates a fund to help finance a police organization's fraud squad.

A safe and secure environment is of fundamental importance to all individuals. But, as these examples suggest, what is less certain is how the provision of security ought to be organized and delivered. Increasingly, the provision of security is becoming privatized. Individuals, businesses, government institutions and other organizations are contracting with private companies that sell security as a commodity.

These private policing agencies have moved beyond simply protecting private property. They are often engaged in maintaining order, investigating crimes and making arrests in public spaces. In other words, they are performing many activities that were once exclusively performed by public police forces.

In April 2002, the Law Commission of Canada released a discussion paper, *In Search Security: The Role of Public Police and Private Agencies*, that explores who provides policing and security services in Canada. The Commission followed the discussion paper with a series of public fora on the future of policing, which stimulated debate in the media and in policing institutions.

"The obvious answer [to the problem of crime] is more police officers. And we will have more police officers. ... We have been growing flat out for the last year and we know that we can grow by something not much more than 1,200 to 1,500 officers a year. ... So, yes, more cops, but we do not have enough time for that to be the sole solution. Unless we do something dramatic, we are sure that public dissatisfaction will grow and that local authorities, housing associations and private individuals will cease to look to the [Metropolitan Police] for a solution. ... We have talked relentlessly about the need for an extended police family and about the concept of a second tier force in London. ... They are known as Police Community Support Officers: they are the vertical model and they are here."

Surprise News: Policing Works — A New Model of Patrol, Ian Blair, Deputy Commissioner, New Scotland Yard

"Canada's police are not happy about what they see as private security guards intruding on their beat."

"There is an acute need for increased regulation of the private security industry and to delineate its role from the public police," said Dale Kinnear, director of labour services for the Canadian Police Association. The issue arose at a Law Commission of Canada conference on policing and security. An association position paper says it appears some police managers and local and provincial authorities are looking at private security as a source of cheap labour to reduce costs. It argues against allowing private security guards to take over the duties and authorities of the public police."

"Police officers defend turf,"
The Globe and Mail, March 10, 2003, page C10

Denise Reaume, Professor of Law

These consultations culminated with *In Search of Security: An International Conference on Policing and Security*. The conference, which took place in Montréal from February 19 to 22, 2003, attracted more than 100 speakers from 22 countries, and more than 350 delegates, including public and private policing professionals, academics and students, officials from municipal, provincial and federal governments, and members of the public.

The conference featured three plenary sessions and more than 30 workshops.

Conference Highlights

- *Policing and Security Around the World*, a Living Law Forum that was open to the general public and featured policing experts from the United Kingdom, France, Russia, Chile and Canada discussing trends in the delivery of security from an international perspective;
- an address by Serge Ménard, Quebec's former Minister of Public Security; and
- three plenary sessions: *Exploring Public/Private Boundaries*, *The Work of Safety: Policing, People and Technology*, and *Too Much Security?*

Conference delegates stressed the need for improved communication and stronger partnerships among public police and private security agencies. They suggested some steps to take to make this happen:

- increase the level of co-operation between public police and private security services;
- clearly define the roles and responsibilities of private security agencies and develop common legislation and procedures for public police and private security agencies in all provinces and territories; and
- develop stronger lines of communication between public police and private security agencies.

Accountability was stressed by many of the participants as being crucial to co-operation between public police and private security agencies, as well as for the public.

Registrars Meeting

The regulation of the private security industry in Canada is a provincial responsibility. As part of the *In Search of Security* conference, the Law Commission of Canada invited the individuals responsible for administering private security legislation in each province to attend a special meeting.

This day-long meeting was the first time that the provincial registrars had come together to learn about initiatives being undertaken in each jurisdiction and to examine approaches to regulating the private security industry. The group agreed to reconvene in the fall of 2003 to continue its discussions.

Conflict Resolution: Towards Restorative Justice

Researchers and commentators often criticize the adversarial models of criminal and civil justice. In response, efforts have been made on the criminal side to find solutions to replace incarceration for offenders, to better respond to the needs of victims and to support communities. There has also been an attempt on the civil side to develop alternatives to courts to resolve contractual, family and other conflicts.

There is a close connection between restorative justice in criminal law and alternative dispute resolution mechanisms in civil law. They both attempt to institute a new awareness of the processes through which conflicts are identified and structured, and of what might be the optimal corrective results for conflicts.

Over the last few years, the Law Commission of Canada has consulted Canadians on their perceptions of the justice system and on the possibility that the principles and practices of restorative justice might provide an effective response to criminal and civil law conflicts.

The Commission's discussion paper, *From Restorative Justice to Transformative Justice*, has been widely distributed. The Commission also produced an educational video entitled *Communities and the Challenge of Conflict: Perspectives on Restorative Justice*, which explores the role of the community in conflict resolution, and funded several complementary projects dealing with conflict resolution.

The Commission will publish a report on the challenges of transformative and consensual justice in 2003-2004.

Restorative Justice Events

The Law Commission of Canada participated in several events in 2002 to further the dialogue about restorative justice.

In September, the Commission organized a panel discussion as part of the Canadian Criminal Justice Association's national conference on evaluating restorative justice programs. The panellists were Dr. Julie Macfarlane, a professor at Osgoode Hall Law School and also a 2002 Virtual Scholar in Residence with the Commission, and Avery Calhoun, a professor of social work at the University of Calgary.

In November, the Commission participated in a day-long Living Law Forum on *New Paths to Justice*. Participants looked at some new and innovative forms of dispute resolution that have emerged in the Canadian context, as well as alternative instruments for restoring societal relationships. The Forum featured sessions on the values behind conflict resolution processes and on new processes and their impact, as well as presentations by leading figures working for reconciliation in Africa following gross violations of human rights.

Governance *Relationships*

Reform of Democratic Institutions

"In many aspects of our lives, we have moved toward a model of decision-making that seeks diversity and broad representation. We view diversity as an enrichment that leads to innovative thinking and better decisions. It is interesting that, in many respects, despite the major demographic changes in our society, the composition of the House of Commons looks the same as it did in the 40s or 50s."

Nathalie Des Rosiers, President, Law Commission of Canada

As part of its research on governance relationships, the Law Commission of Canada is studying decision-making mechanisms within institutions, both public and private, and is seeking to propose effective governance mechanisms within a framework of transparency and accountability.

In 2002–2003, the Commission examined the electoral system in Canada and published a discussion paper, *Renewing Democracy: Debating Electoral Reform in Canada*, that poses a series of questions to Canadians on the state of their democracy. Is the current electoral system adequate or does it require changes? Is the current structure best adapted to the political realities of this country? Does this system facilitate or hinder participation in public life? What are citizens' expectations of a voting system? Will changes made to the electoral system reduce the level of public discontent about government institutions?

The Commission then held consultations across Canada and heard from many Canadians who expressed a variety of concerns with the system of democratic governance, particularly with the current electoral system. The Commission plans to build on the results of its consultations and research to produce a report to Parliament. At the same time, the Commission will continue to consult with Canadians and support research that examines issues of democratic governance in contemporary Canadian society.

Governance Beyond Borders

Under the theme of governance, the Law Commission of Canada undertook to consider the ways in which law and institutions of governance could better serve the growing number of Canadians who see themselves not only as citizens of Canada, but as citizens of the world.

Law reform must respond to the pressures of globalization and must adapt its methodology and practice to a world in which governance occurs inside and outside of nation states. Law reform itself must take into account the impact of its recommendations for improved Canadian laws, policies and activities on the social and economic development of other countries.

In 2001, the Relationships in Transition competition, sponsored jointly by the Law Commission of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council, invited applicants to explore the potential impact of laws and policies on other countries. Five papers were commissioned. On September 20, 2002, the Law Commission held a roundtable with the five research teams and gave participants an opportunity to comment on the preliminary research findings and discuss areas for further exploration. As a follow-up to the research and the ideas generated during the roundtable, the Law Commission is beginning to explore the governance issues surrounding corporate social responsibility.

Electoral Reform Research Papers

Votes, Victories and Values: Probing the Issue of Electoral Reform in Canada (M. Mallet)

Renewing Canadian Democracy: Citizen Engagement in Voting System Reform. Phase One: Lessons from Around the World (D. Pilon)

Report on Proceedings — Renewing Democracy: Citizen Engagement in Voting System Reform (B. Crocker)

Electoral System Reform in Canada: Objectives, Advocacy and Implications for Governance (F. L. Seidle)

Citizen Engagement in Voting System Reform: A Plan for 21st Century Democratic Renewal in Canada (L. Gordon)

Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada (B. Schwartz)

Governance *Relationships*

Reform of Democratic Institutions

"In many aspects of our lives, we have moved toward a model of decision-making that seeks diversity and broad representation. We view diversity as an enrichment that leads to innovative thinking and better decisions. It is interesting that, in many respects, despite the major demographic changes in our society, the composition of the House of Commons looks the same as it did in the 40s or 50s."

Nathalie Des Rosiers, President, Law Commission of Canada

As part of its research on governance relationships, the Law Commission of Canada is studying decision-making mechanisms within institutions, both public and private, and is seeking to propose effective governance mechanisms within a framework of transparency and accountability.

In 2002–2003, the Commission examined the electoral system in Canada and published a discussion paper, *Renewing Democracy: Debating Electoral Reform in Canada*, that poses a series of questions to Canadians on the state of their democracy. Is the current electoral system adequate or does it require changes? Is the current structure best adapted to the political realities of this country? Does this system facilitate or hinder participation in public life? What are citizens' expectations of a voting system? Will changes made to the electoral system reduce the level of public discontent about government institutions?

The Commission then held consultations across Canada and heard from many Canadians who expressed a variety of concerns with the system of democratic governance, particularly with the current electoral system. The Commission plans to build on the results of its consultations and research to produce a report to Parliament. At the same time, the Commission will continue to consult with Canadians and support research that examines issues of democratic governance in contemporary Canadian society.

Governance Beyond Borders

Under the theme of governance, the Law Commission of Canada undertook to consider the ways in which law and institutions of governance could better serve the growing number of Canadians who see themselves not only as citizens of Canada, but as citizens of the world.

Law reform must respond to the pressures of globalization and must adapt its methodology and practice to a world in which governance occurs inside and outside of nation states. Law reform itself must take into account the impact of its recommendations for improved Canadian laws, policies and activities on the social and economic development of other countries.

In 2001, the Relationships in Transition competition, sponsored jointly by the Law Commission of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council, invited applicants to explore the potential impact of laws and policies on other countries. Five papers were commissioned. On September 20, 2002, the Law Commission held a roundtable with the five research teams and gave participants an opportunity to comment on the preliminary research findings and discuss areas for further exploration. As a follow-up to the research and the ideas generated during the roundtable, the Law Commission is beginning to explore the governance issues surrounding corporate social responsibility.

Electoral Reform Research Papers

Votes, Victories and Values: Probing the Issue of Electoral Reform in Canada (M. Mallet)

Renewing Canadian Democracy: Citizen Engagement in Voting System Reform. Phase One: Lessons from Around the World (D. Pilon)

Report on Proceedings — Renewing Democracy: Citizen Engagement in Voting System Reform (B. Crocker)

Electoral System Reform in Canada: Objectives, Advocacy and Implications for Governance (F. L. Seidle)

Citizen Engagement in Voting System Reform: A Plan for 21st Century Democratic Renewal in Canada (L. Gordon)

Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada (B. Schwartz)

Representation

As part of its research on governance relationships, the Law Commission of Canada is examining issues relating to representation in Canada's system of democratic governance.

Traditional notions of representation focus on the importance of geographic representation, including whether Parliament or a provincial legislature equitably represents provinces or certain regions, and whether there is a clear line of accountability between constituents and their representatives.

In recent years, the debate about representation has broadened to include discussion of the growing need for representation of groups such as women, minorities and Aboriginal peoples, as well as of the structure and functioning of Parliament and legislatures themselves. For 2003, the Law Commission has commissioned three research projects to examine various issues relating to representation and democratic governance.

Legal Diversity and Pluralism

The relationships between communities raise important governance issues. Are the legal and political mechanisms that frame and structure these relationships adequate? Do they permit the development of healthy relationships? Since its inception, the Law Commission of Canada has supported research in this area, particularly with regard to Aboriginal communities. It has published a collection of papers on fiduciary relationships and it is continuing to examine this question in partnership with the Indigenous Bar Association.

The co-existence of different legal traditions creates challenges for institutions. What is needed to ensure that Aboriginal legal traditions flourish? What institutional accommodations are necessary? Are there lessons in the evolution of the civil law tradition in Quebec that can be helpful? These are some of the questions the Commission's ongoing research seeks to answer.

The Law Commission of Canada and the Association of Iroquois and Allied Indians published *In Whom We Trust* to explore the fiduciary relationship between governments and Aboriginal people, in theory and practice, in Canada and elsewhere in the world. The papers in the book bring together state-of-the-art knowledge of the history, understanding and application of the fiduciary concept, and speak to the future possibilities of the concept, its promises and its difficulties.

Copies of this book can be purchased from Irwin Law.

Relationships in Transition Published Studies

Deconstructing Engagement: Corporate Self-Regulation in Conflict Zones — Implications for Human Rights and Canadian Public Policy (G. Gagnon, A. Macklin and P. Simons)

Good Governance at Home and Abroad: Global Governance Relationships in Transition (R. Wolfe)

Contested Global Governance: States, the World Trade Organization, and Global Civil Society (R. Buchanan and A. Long)

Summaries of these studies can be found on the Law Commission of Canada web site.

"There are many factors that account for public alienation from the system of government. A key factor is the tendency for elections to produce "manufactured" majorities that in fact lack the support of most voters and then proceed to implement policies that do no reflect widely held values and preferences."

Professor Stephen Philips, Vancouver, B.C.

What is a Crime?

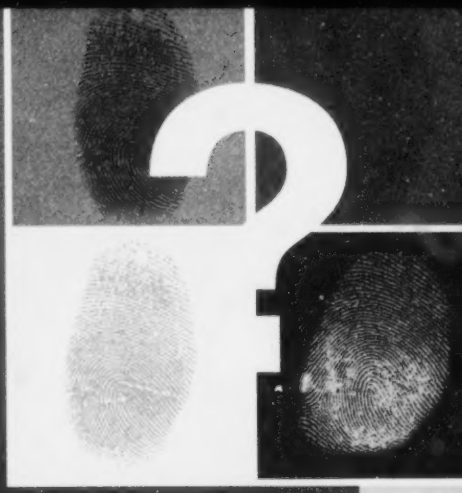

In contemporary society, there are a number of mechanisms and techniques to suggest, invite or compel appropriate behaviour and, conversely, to discourage, deter and punish behaviour considered detrimental. What is the most appropriate way to act when we want to encourage or discourage specific behaviours? Have we come to rely too heavily on the law to deal with unwanted behaviour? Why do we use criminal law rather than other strategies to respond to some behaviour?

The Law Commission of Canada released *What is a Crime? Challenges and Alternatives,* a discussion paper that examines the reasons why certain behaviour is defined as unwanted or criminal, as well as a range of strategies to attempt to reduce and prevent unwanted and criminal behaviour. The goal of the What is a Crime? project is to develop an analytical framework for understanding the processes that both underlie and inform our responses to unwanted behaviour, including the impacts of choosing various response and control mechanisms. The Commission invites Canadians to join the discussion by reflecting on the strategies that are used to confront unwanted behaviour, and searching for intervention strategies that are efficient, equal and just.

"...I believe that 60% or 80% of the 35,000 acts prohibited by the Criminal Code do not really deserve to be called crimes and should not be subject to the criminal courts. They really do not threaten our important values. In fact, calling them crimes is to pervert the concept of crime."

Professor Marie Andrée Bertrand,
Université de Montréal

The Roderick A. Macdonald Essay Competition

In 2001, the Law Commission of Canada launched the Roderick A. Macdonald Essay Competition for high school students on the theme of "What is a Crime?" Six students won cash prizes for their essays.

English Essays

First Prize ($500)
Trina Forrester
St. Mark High School, Manotick, Ontario
Cannabis Laws Up In Smoke

Second Prize ($350)
Michael Blair
Dunbarton High School, Pickering, Ontario
What is a Crime?

Third Prize ($200)
Megan James
Smith Falls and District Collegiate Institute,
Smith Falls, Ontario
Prostitution

French Essays

First Prize ($500)
Marie-Michèle Gagnon and Stéphanie Gigoux
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, Quebec
Le jeu compulsif

Second Prize ($350)
Cécile Orriendry and Léo Santo
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, Quebec
Prostitution

Third Prize ($200)
Alexandrine Dumoulin
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, Quebec
L'euthanasie

What is a Crime?

In contemporary society, there are a number of mechanisms and techniques to suggest, invite or compel appropriate behaviour and, conversely, to discourage, deter and punish behaviour considered detrimental. What is the most appropriate way to act when we want to encourage or discourage specific behaviours? Have we come to rely too heavily on the law to deal with unwanted behaviour? Why do we use criminal law rather than other strategies to respond to some behaviour?

The Law Commission of Canada released *What is a Crime? Challenges and Alternatives*, a discussion paper that examines the reasons why certain behaviour is defined as unwanted or criminal, as well as a range of strategies to attempt to reduce and prevent unwanted and criminal behaviour. The goal of the What is a Crime? project is to develop an analytical framework for understanding the processes that both underlie and inform our responses to unwanted behaviour, including the impacts of choosing various response and control mechanisms. The Commission invites Canadians to join the discussion by reflecting on the strategies that are used to confront unwanted behaviour, and searching for intervention strategies that are efficient, equal and just.

"...I believe that 60% or 80% of the 35,000 acts prohibited by the Criminal Code do not really deserve to be called crimes and should not be subject to the criminal courts. They really do not threaten our important values. In fact, calling them crimes is to pervert the concept of crime."

Professor Marie Andrée Bertrand, Université de Montréal

In 2001, the Law Commission of Canada launched the Roderick A. Macdonald Essay Competition for high school students on the theme of "What is a Crime?" Six students won cash prizes for their essays.

Trina Forrester
St. Mark High School, Manotick, Ontario
Cannabis Laws Up In Smoke

Michael Blair
Dunbarton High School, Pickering, Ontario
What is a Crime?

Third Prize ($200)
Megan James
Smith Falls and District Collegiate Institute, Smith Falls, Ontario
Prostitution

Marie-Michèle Gagnon and Stéphanie Gigoux
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, Quebec
Le jeu compulsif

Cécile Orriendry and Léo Santo
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, Quebec
Prostitution

Third Prize ($200)
Alexandrine Dumoulin
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, Quebec
L'euthanasie

www.lcc.gc.ca

2003 Legal Dimensions Initiative: Law and Risk

The theme for the fifth Annual Legal Dimensions Initiative was "Law and Risk." A selection committee comprising members from each co-sponsoring organization (the Canadian Association of Law Teachers, the Canadian Law and Society Association, the Canadian Council of Law Deans, and the Law Commission of Canada) examined the proposals. The Law Commission of Canada has awarded research contracts to the individuals listed below:

Dayna Nadine Scott
Doctor of Jurisprudence candidate,
Osgoode Hall Law School
The Precautionary Principle and its Potential for the "Democratization" of Risk

Duff R. Waring and **Trudo Lemmens**
Faculty of Law, University of Toronto
A Legal Approach to Value Frameworks in Risk/Benefit Assessments of Biomedical Research

Mariana Valverde
Centre of Criminology, University of Toronto
Legal Knowledges of Risk

Danielle Pinard
Faculté de droit, Université de Montréal
Les principes de preuve en matière de contrôle de constitutionnalité vus sous l'angle d'une gestion de risques

David MacAlister
School of Criminology, Simon Fraser University
Use of Risk Assessments by Canadian Judges in the Determination of Dangerous and Long-Term Offender Status from 1997–2002

Fu Jingkun
Faculty of Law, University of British Columbia
The Transplantation of Law and Risk Based on the Drafting of the Civil Code of China — A Comparative Perspective

"...If we are neither effectively deterring nor incapacitating those who commit the conduct we have chosen to define as crime, what are we doing? Why are we doing it? And what are we failing to do because of those choices?"

Professor Diane Martin, York University, Osgoode Hall Law School

Economic *Relationships*

Leveraging Knowledge Assets

The legal system and the tools available to manage economic relationships must reflect social and economic transitions. The Law Commission of Canada's work in this area deals with the implications for Canada's commercial infrastructure of the transition toward a more information-, technology- and service-based economy. The Commission is exploring one of the many questions raised by the transition to a knowledge-based economy, namely, the access to credit based on security in the context of intellectual property rights. Investment in new forms of wealth often requires adaptation from commercial practices and commercial law.

The Commission's project, *Leveraging Knowledge Assets — Resolving Uncertainty in Security Interests for Intellectual Property*, deals with some ambiguities in Canadian federal law relating to security interests in intellectual property. It argues that such ambiguities do cost the economy and that they ought to be resolved to the greatest extent possible.

The Bank Act

All Canadian provinces and territories have enacted secured transactions legislation that comprehensively governs the validity and enforcement of security rights related to personal property and moveables. But not all forms of security are exclusively governed by these provincial statutes. Sections 427 to 429 of the *Bank Act* provide a federal security regime, but it is restricted in scope. A *Bank Act* security can only be given to a bank, and only certain categories of borrowers are eligible to give the bank the security. As well, the security can be given only for certain categories of assets.

Prior to the enactment of modern provincial secured transactions legislation, it was accepted that the *Bank Act* security device played a valuable role in the Canadian economy. Now that the provinces and territories have modern secured transactions regimes, is it necessary to maintain the *Bank Act* regime? Does it contribute to uncertainty in commercial dealings?

The Law Commission's work in this area is being carried out in partnership with the Commercial Strategy of the Uniform Law Conference of Canada.

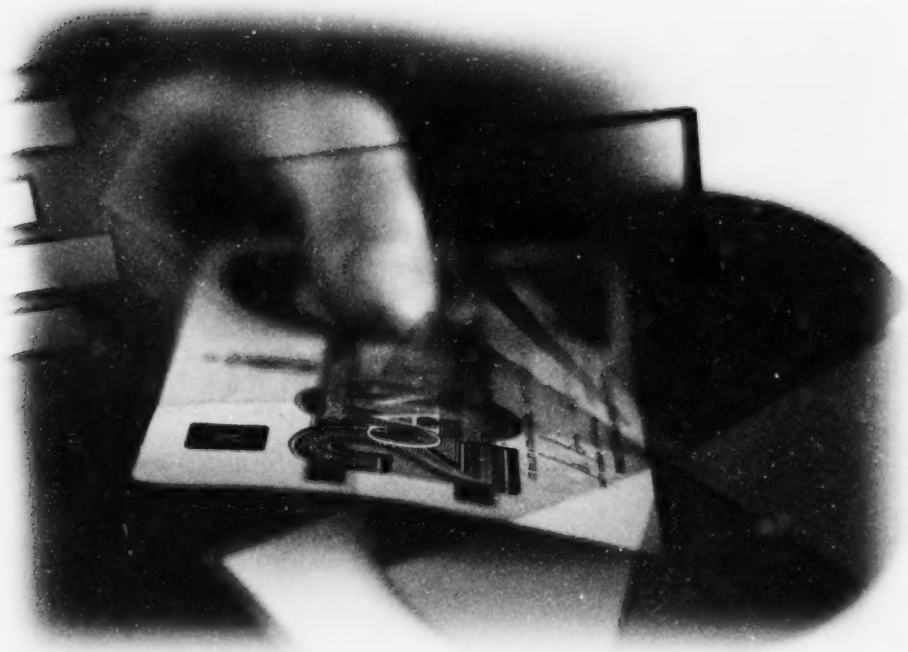

2003 Legal Dimensions Initiative: Law and Risk

The theme for the fifth Annual Legal Dimensions Initiative was "Law and Risk." A selection committee comprising members from each co-sponsoring organization (the Canadian Association of Law Teachers, the Canadian Law and Society Association, the Canadian Council of Law Deans, and the Law Commission of Canada) examined the proposals. The Law Commission of Canada has awarded research contracts to the individuals listed below:

Dayna Nadine Scott
Doctor of Jurisprudence candidate
Osgoode Hall Law School
The Precautionary Principle and its Potential for the "Democratization" of Risk

Duff R. Waring and **Trudo Lemmens**
Faculty of Law, University of Toronto
A Legal Approach to Value Frameworks in Participatory Assessments of Biomedical Research

Mariana Valverde
Centre of Criminology, University of Toronto
Legal Knowledge V. Risk

Danielle Pinard
Faculté de droit, Université de Montréal
Les principes de prévoir et assurer la sécurité de nanotechnologies sur une échelle globale : le risque

David MacAlister
School of Criminology, Simon Fraser University
Use of Risk Assessment by Canadian Judges in the Determination of Dangerous and Long Term Offender Status from 1997–2002

Pat Brayton
Faculty of Law, University of British Columbia
The Transformation of Law and the Social Contract: Changing Perceptions of Risk and Responsibility in Canada

"...If we are neither effectively deterring nor incapacitating those who commit the conduct we have chosen to define as crime, what are we doing? Why are we doing it? And what are we failing to do because of those choices?"

Professor Diane Martin, York University, Osgoode Hall Law School

Economic *Relationships*

Leveraging Knowledge Assets

The legal system and the tools available to manage economic relationships must reflect social and economic transitions. The Law Commission of Canada's work in this area deals with the implications for Canada's commercial infrastructure of the transition toward a more information-, technology- and service-based economy. The Commission is exploring one of the many questions raised by the transition to a knowledge-based economy, namely, the access to credit based on security in the context of intellectual property rights. Investment in new forms of wealth often requires adaptation from commercial practices and commercial law.

The Commission's project, *Leveraging Knowledge Assets — Resolving Uncertainty in Security Interests for Intellectual Property*, deals with some ambiguities in Canadian federal law relating to security interests in intellectual property. It argues that such ambiguities do cost the economy and that they ought to be resolved to the greatest extent possible.

The Bank Act

All Canadian provinces and territories have enacted secured transactions legislation that comprehensively governs the validity and enforcement of security rights related to personal property and moveables. But not all forms of security are exclusively governed by these provincial statutes. Sections 427 to 429 of the *Bank Act* provide a federal security regime, but it is restricted in scope. A *Bank Act* security can only be given to a bank, and only certain categories of borrowers are eligible to give the bank the security. As well, the security can be given only for certain categories of assets.

Prior to the enactment of modern provincial secured transactions legislation, it was accepted that the *Bank Act* security device played a valuable role in the Canadian economy. Now that the provinces and territories have modern secured transactions regimes, is it necessary to maintain the *Bank Act* regime? Does it contribute to uncertainty in commercial dealings?

The Law Commission's work in this area is being carried out in partnership with the Commercial Strategy of the Uniform Law Conference of Canada.

The Vulnerable Worker

Economic security is most often associated with work, and work is most often solely associated with the position an individual occupies in the labour market. However, work encompasses more than a paid job and it does not always lead to economic security. In light of this, the Commission is studying the ways in which the law allows people to attain economic security or impedes them from doing so.

The law plays an important role when we try to determine the types of work that are recognized, valued and rewarded, as well as those that are downgraded, poorly regarded and prohibited. Does the law recognize a sufficiently broad range of types of work? On what basis does the law recognize and reward certain kinds of work or certain categories of workers, and not others? What are the legal consequences when recognition and reward are absent?

These questions were explored in two research projects completed in 2002. In a report entitled *The Legal Concept of Employment: Marginalizing Workers*, authors Judith Fudge, Eric Tucker and Leah Vosko look at, through the lens of self-employment, how the law uses employment status to determine the personal scope of labour protection and social benefits.

The authors found that 25 percent of all self-employed workers have incomes of $20,000 or less and only 22 percent have incomes of $60,000 or more. They also determined that fully 47 percent of all self-employed women have incomes of $20,000 or less.

"A close examination of self-employment in Canada suggests that the time has come to consider dissolving the distinction between employees and the self-employed for the purpose of labour protection, social wage, and revenue legislation."

The Legal Concept of Employment: Marginalizing Workers,
Judith Fudge, Eric Tucker and Leah Vosko

In the second report, *Erotic Service/Erotic Dance Establishments: Two Types of Marginalized Labour*, authors Colette Parent and Christine Bruckert examine the ways in which sex and skin trade labour is organized. In addition, they look at the health and safety concerns of these two groups of workers and examine how the legal regulation of activities related to the sex and skin trades affects work done in these fields. The researchers identify the legal, social and economic resources that might position workers in the sex and skin trades to more effectively resist some of the oppressive aspects of their work.

Finally, in partnership with the Quebec Human Rights Commission, the Law Commission of Canada has sponsored a research project looking at the ways in which globalization and the information age have affected workers' mental health. The results of this study are expected by the end of 2003.

"In short, sex-trade workers in erotic establishments, erotic dancers as well as other workers in the service sector, navigate within a precarious workspace deprived of the benefits associated with wage earning. Treated as employees and subject to the expectations and rules of their workplace, they receive no salary and have no access to job stability or union protection under the Labour Code."

Erotic Service/Erotic Dance Establishments: Two Types of Marginalized Labour,
Colette Parent and Christine Bruckert

Personal *Relationships*

Justice Between the Generations

Age is often used as a distinguishing characteristic in Canadian law. Many benefits are awarded and obligations or restrictions imposed on the basis of age. Some of these distinctions are overt, such as driving age, access to certain income support programs, eligibility to vote, mandatory retirement, discounts based on age, and age categories for automobile insurance. Other distinctions are very subtle, systemic or unwritten. These include laws and policies that may have a differential impact on a particular age group, such as job retraining, home-care funding and protective measures for vulnerable people.

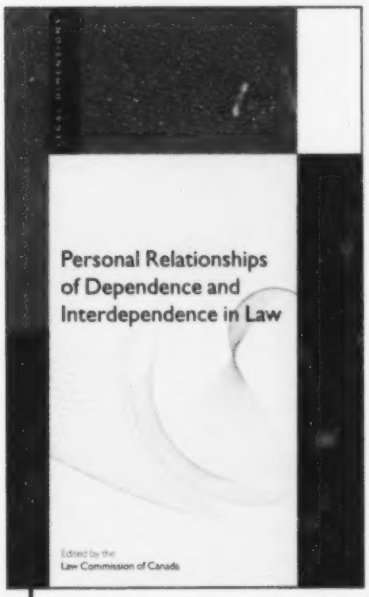

Personal Relationships of Dependence and Interdependence in Law is a joint publishing venture of the Law Commission of Canada, UBC Press and Les Presses de l'Université Laval. The book contains the winning papers of the 2000 Legal Dimensions Initiative competition on the theme of personal relationships.

Differences between the generations have been highlighted in recent discussions around the aging population. We hear how the older generation is going to bankrupt the health care system and the pension regime while younger generations will face higher tuition, fewer publicly funded services and an increasing workload, particularly as informal caregivers. Some age distinctions are based on stereotypes and incorrect assumptions, while others are based on a desire to distribute society's wealth and resources between the generations.

But do these distinctions reflect reality? Do they lead to discrimination or inequality? Are there other criteria better suited to the government's objectives?

The Law Commission of Canada is currently preparing a discussion paper on age distinctions and relationships between the generations. The project focuses on two generations: older adults and children and youth. The paper will examine the age distinctions that affect these groups and evaluate the impact of law and its administration on the relationships between them.

A human rights approach to age distinctions in the law focuses on discrimination as a result of burdens being placed on individuals or groups that have been historically disadvantaged. The project will go beyond the human rights approach to examine age-related benefits in the law, to look at differential impacts on diverse populations within the identified groups and to consider the implications for intergenerational relationships.

Justice Between the Generations Study Panel

The Law Commission of Canada held a study panel on intergenerational justice issues on October 28, 2002 in Ottawa. The panel comprised experts from academia, community organizations and government, who convened to review the draft discussion paper on intergeneration justice. Members discussed the proposed content, issues and methodologies, and provided information and suggestions on additional contacts, consultations, related research and events.

The Vulnerable Worker

Economic security is most often associated with work, and work is most often solely associated with the position an individual occupies in the labour market. However, work encompasses more than a paid job and it does not always lead to economic security. In light of this, the Commission is studying the ways in which the law allows people to attain economic security or impedes them from doing so.

The law plays an important role when we try to determine the types of work that are recognized, valued and rewarded, as well as those that are downgraded, poorly regarded and prohibited. Does the law recognize a sufficiently broad range of types of work? On what basis does the law recognize and reward certain kinds of work or certain categories of workers, and not others? What are the legal consequences when recognition and reward are absent?

These questions were explored in two research projects completed in 2002. In a report entitled *The Legal Concept of Employment: Marginalizing Workers*, authors Judith Fudge, Eric Tucker and Leah Vosko look at, through the lens of self-employment, how the law uses employment status to determine the personal scope of labour protection and social benefits.

The authors found that 25 percent of all self-employed workers have incomes of $20,000 or less and only 22 percent have incomes of $60,000 or more. They also determined that fully 47 percent of all self-employed women have incomes of $20,000 or less.

"A close examination of self-employment in Canada suggests that the time has come to consider dissolving the distinction between employees and the self-employed for the purpose of labour protection, social wage, and revenue legislation."

The Legal Concept of Employment: Marginalizing Workers, Judith Fudge, Eric Tucker and Leah Vosko

In the second report, *Erotic Service/Erotic Dance Establishments: Two Types of Marginalized Labour*, authors Colette Parent and Christine Bruckert examine the ways in which sex and skin trade labour is organized. In addition, they look at the health and safety concerns of these two groups of workers and examine how the legal regulation of activities related to the sex and skin trades affects work done in these fields. The researchers identify the legal, social and economic resources that might position workers in the sex and skin trades to more effectively resist some of the oppressive aspects of their work.

Finally, in partnership with the Quebec Human Rights Commission, the Law Commission of Canada has sponsored a research project looking at the ways in which globalization and the information age have affected workers' mental health. The results of this study are expected by the end of 2003.

"In short, sex-trade workers in erotic establishments, erotic dancers as well as other workers in the service sector, navigate within a precarious workspace deprived of the benefits associated with wage earning. Treated as employees and subject to the expectations and rules of their workplace, they receive no salary and have no access to job stability or union protection under the Labour Code."

Erotic Service/Erotic Dance Establishments: Two Types of Marginalized Labour, Colette Parent and Christine Bruckert

Personal *Relationships*

Justice Between the Generations

Age is often used as a distinguishing characteristic in Canadian law. Many benefits are awarded and obligations or restrictions imposed on the basis of age. Some of these distinctions are overt, such as driving age, access to certain income support programs, eligibility to vote, mandatory retirement, discounts based on age, and age categories for automobile insurance. Other distinctions are very subtle, systemic or unwritten. These include laws and policies that may have a differential impact on a particular age group, such as job retraining, home-care funding and protective measures for vulnerable people.

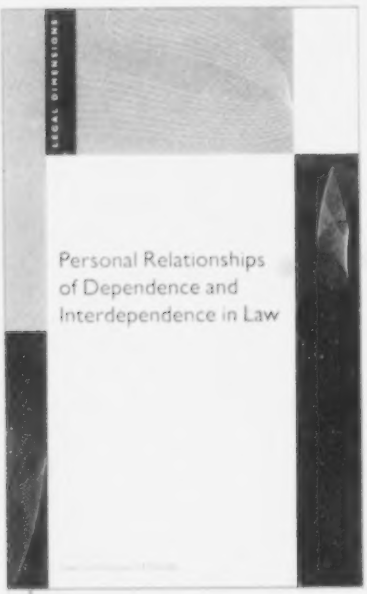

Personal Relationships of Dependence and Interdependence in Law is a joint publishing venture of the Law Commission of Canada, UBC Press and Les Presses de l'Université Laval. The book contains the winning papers of the 2000 Legal Dimensions Initiative competition on the theme of personal relationships.

Differences between the generations have been highlighted in recent discussions around the aging population. We hear how the older generation is going to bankrupt the health care system and the pension regime while younger generations will face higher tuition, fewer publicly funded services and an increasing workload, particularly as informal caregivers. Some age distinctions are based on stereotypes and incorrect assumptions, while others are based on a desire to distribute society's wealth and resources between the generations.

But do these distinctions reflect reality? Do they lead to discrimination or inequality? Are there other criteria better suited to the government's objectives?

The Law Commission of Canada is currently preparing a discussion paper on age distinctions and relationships between the generations. The project focuses on two generations: older adults and children and youth. The paper will examine the age distinctions that affect these groups and evaluate the impact of law and its administration on the relationships between them.

A human rights approach to age distinctions in the law focuses on discrimination as a result of burdens being placed on individuals or groups that have been historically disadvantaged. The project will go beyond the human rights approach to examine age-related benefits in the law, to look at differential impacts on diverse populations within the identified groups and to consider the implications for intergenerational relationships.

Justice Between the Generations Study Panel

The Law Commission of Canada held a study panel on intergenerational justice issues on October 28, 2002 in Ottawa. The panel comprised experts from academia, community organizations and government, who convened to review the draft discussion paper on intergeneration justice. Members discussed the proposed content, issues and methodologies, and provided information and suggestions on additional contacts, consultations, related research and events.

Virtual Scholar in Residence Program

The Virtual Scholar in Residence is a joint initiative of the Law Commission of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. The purpose of the program is to promote multidisciplinary research on law reform issues and to strengthen relationships between academics, the Commission and policy makers by providing support to individuals conducting innovative socio-legal research. The program provides funding for an individual to work with the Commission for eight months to advance the Commission's research agenda.

2002 Virtual Scholars in Residence

Professor William Bogart of the Faculty of Law, University of Windsor, is advancing the Commission's work on older adults and intergenerational justice. Professor Bogart has done extensive work on access to justice issues and the interplay between laws and society. His latest book, *Consequences — The Impact of Law and Its Complexity*, investigates how the law is tied to economics, education and political issues, and affects the ability to achieve consensus on issues of domestic policy.

Dr. Julie Macfarlane, Visiting Professor at Osgoode Hall Law School, is working with the Commission to prepare a report on restorative justice. Dr. Macfarlane is an experienced mediator and facilitator as well as the editor of *Dispute Resolution: Readings and Case Studies and Rethinking Disputes: The Mediation Alternative*. Dr. Macfarlane recently completed the first study to ask Canadian lawyers about their experience with mandatory mediation and the impact it has had on their litigation practices.

"The Virtual Scholar in Residence program is an innovative way of linking academic research and policy-making."

Nathalie Des Rosiers, President, Law Commission of Canada

Beyond Conjugality

On January 30, 2003, Nathalie Des Rosiers, President of the Law Commission of Canada made a presentation to the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights on the issue of same-sex marriage. The presentation was based on the recommendations arising from the Law Commission's report *Beyond Conjugality: Recognizing and Supporting Close Personal Adult Relationships*, which the Minister of Justice tabled in Parliament in January 2002. The presentation focused on the last chapter of the report, which reviews the role of governments in the legal organization of personal relationships — that is, the way governments provide legal structures that help people regulate their own affairs and protect their expectations.

"The Law Commission of Canada Report... examines the role of the State in creating legal structures that allow citizens to regulate their affairs. It ... examines the current legal infrastructures that support relationships in our society — private law, ascription, models of registration in some provinces and marriage. The Commission notes the inadequacies of our current legal infrastructures. Our law currently does not provide sufficient recognition and legal infrastructures for relationships other than conjugal. The Commission concluded that the diversity of relationships in Canada warranted an expansion of the range of mechanisms available to citizens to regulate their own affairs."

Nathalie Des Rosiers, President, Law Commission of Canada, Speech to the Standing Committee on Justice and Human Rights on the issue of same-sex marriage

Roderick A. Macdonald Contest 2002
Does Age Matter?

In keeping with its mandate to involve Canadians and use innovative practices, the Law Commission of Canada seeks the perspectives of high school students through its annual Roderick A. Macdonald contest. Roderick Macdonald, the Commission's first president, firmly believed that young Canadians should be involved in improving Canada's laws.

The theme for the 2002 contest was Does Age Matter? What can we do to ensure that older adults and young people are treated fairly, without discrimination, while we promote justice and sharing between the generations? The Law Commission sought the perspectives of young people and older adults on intergenerational issues, such as each group's perceptions of the other, contributions of each age group to society, laws and policies that make distinctions based on age, the impact of an aging population, and the role of government in providing assistance to young people and older adults.

The winners will be announced in June 2003.

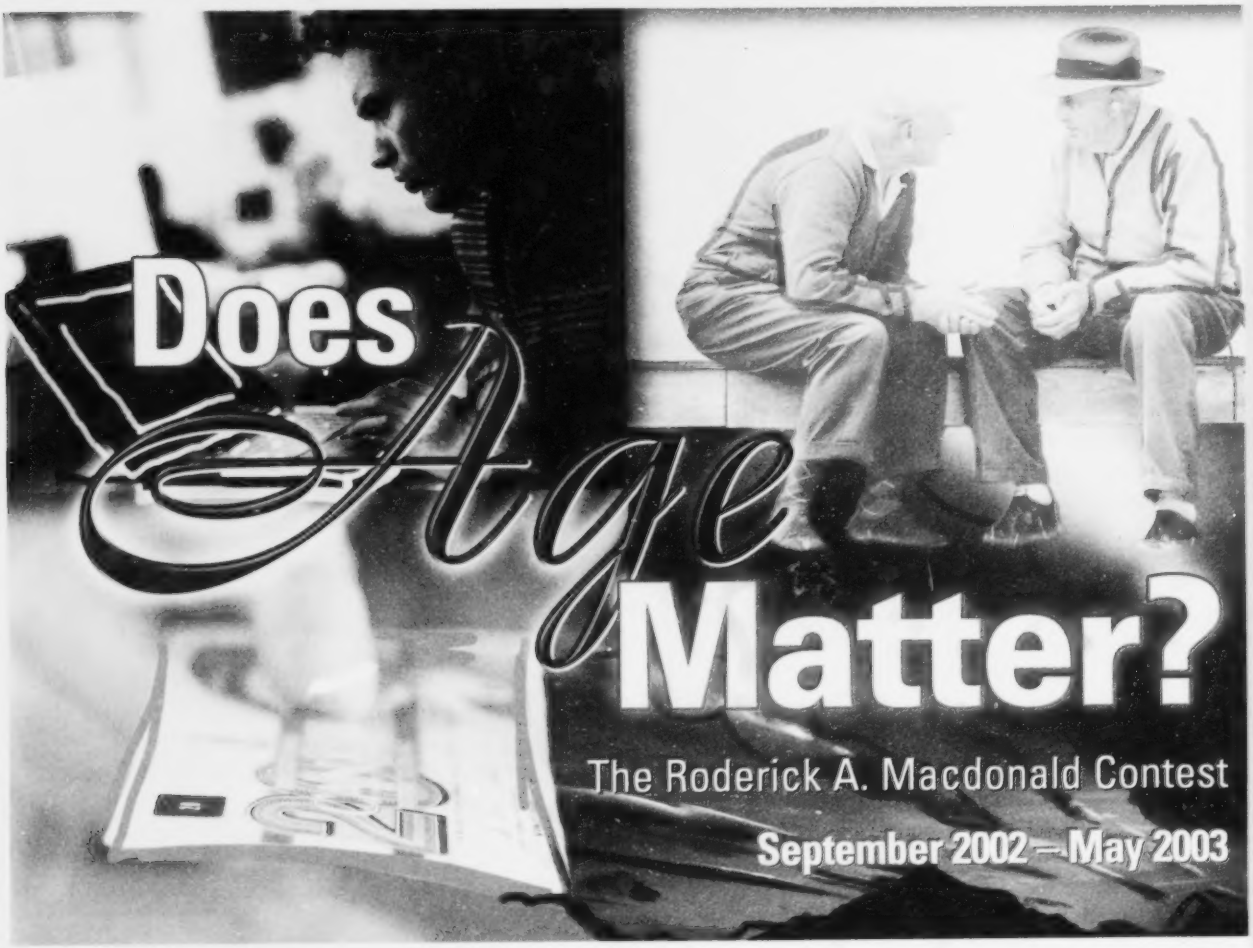

What's in a Family?

Nathalie Des Rosiers, President, Law Commission of Canada

"...Many social and legal policies have used "marriage," or more recently *conjugality*, to define the appropriate focus for social policy purposes. Many statutes continue to be organized around the idea that economic and psychological interdependency is a fundamental characteristic of marriage and conjugality. They fail to look, however, at other relationships that may share similar characteristics of pooled income, shared residence, or personal and psychological support. This is a mistake: focusing our social policies on marriage and conjugality prevents us from adequately supporting other relationships. It also assumes that all marriages and conjugal relationships are the same. The reality is very different, as our Census now clearly demonstrates.

A wide variety of Canadian laws give benefits to or impose responsibilities and obligations on people because they live in relationships. Tax, immigration, and criminal statues are just some of the laws where adult relationships come into play. ...

More than 1,800 sections in federal statutes, apart from the *Income Tax Act*, use terms like spouse, husband, and so on, to describe close personal relationships between adults. Many of these laws are based on assumptions about how people organize their personal lives, with whom they live, and whom they trust, care for, and depend on to meet their life needs. Some of these assumptions are out of date or inaccurate. As a result, some of these laws apply to more people than perhaps they should, whereas others might exclude people who should be included.

[The Law Commission of Canada's report] *Beyond Conjugality* suggests that governments ought to pursue a more comprehensive approach to the legal recognition and support of the full range of close relationships among adults. It proposes a methodology to better reflect the diversity of relationships that ought to be supported because of their interdependency, irrespective of legal status."

The complete article appeared in the December 2002 issue of The Scrivener, *which is published by the Society of Notaries Public of British Columbia.*

Restoring *Dignity*

Following the delivery of its report *Restoring Dignity: Responding to Child Abuse in Canadian Institutions*, the Law Commission of Canada developed several projects in partnership with various organizations to promote research initiatives in line with the report's general recommendations.

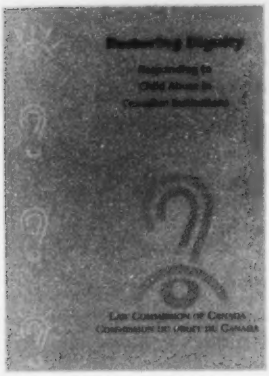

In 2002, the Commission contributed to the production of an educational video, *Options for Dealing with Abuse*, which was produced by the B.C. Law Courts Education Society. This very moving and insightful video presents the perspective of five survivors of abuse in residential schools. It documents how their involvement in the legal process affected their healing journeys. The video was used as the basis for a series of workshops throughout British Columbia to help survivors examine their options for redress. It was also used in a number of lectures given by the Law Commission to various groups.

In 2002, the Law Commission hosted a roundtable discussion to improve professional understanding of the issue of institutional child abuse. This event brought together teachers, lawyers, mental health professionals, physicians, children's advocates and other service providers to discuss a report prepared by Drs. Peter Jaffe and David Wolfe from the Centre for Children and Families in the Justice System in London, Ontario. This report, *Child Abuse in Community Institutions and Organizations: Improving Public and Professional Understanding*, stimulated an excellent discussion about strategies and best practices that are being undertaken to improve professional understanding of institutional child abuse.

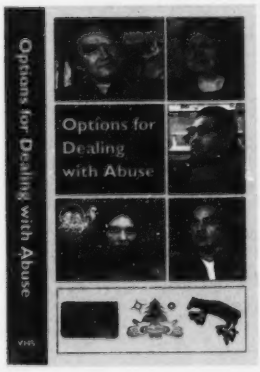

The Law Commission provided funding for a research project by the Centre for Research on Violence Against Women to provide Canadians with an estimate of some of the major economic costs and consequences directly associated with child abuse. This report will be published in 2003.

"To me, healing is not having to hide who I am anymore, or what I think, or even what I feel (wipes tear) ... being able to speak and not be afraid to say something that's going to hurt someone. Healing is getting rid of that."

Rose

"We have our own definition in our own aboriginal terms and that's healing for us. So part of purchasing a boat and motor or materials for a cabin — that's education and healing for us. Reuniting with our family again."

Norman

"Our people were a proud race before the white people showed up. I want to be part of that proud race when I stand there and say my name is Seletze'. That is who I am — and this is what happened to me."

Delmar Johnnie

Excerpts from Options for Dealing with Abuse, *a video produced by the B.C. Law Courts Education Society with contributions from the Law Commission of Canada*

Restoring Dignity

Following the delivery of its report *Restoring Dignity: Responding to Child Abuse in Canadian Institutions*, the Law Commission of Canada developed several projects in partnership with various organizations to promote research initiatives in line with the report's general recommendations.

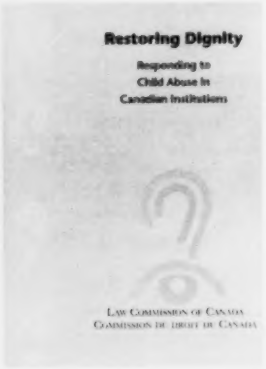

In 2002, the Commission contributed to the production of an educational video, *Options for Dealing with Abuse*, which was produced by the B.C. Law Courts Education Society. This very moving and insightful video presents the perspective of five survivors of abuse in residential schools. It documents how their involvement in the legal process affected their healing journeys. The video was used as the basis for a series of workshops throughout British Columbia to help survivors examine their options for redress. It was also used in a number of lectures given by the Law Commission to various groups.

In 2002, the Law Commission hosted a roundtable discussion to improve professional understanding of the issue of institutional child abuse. This event brought together teachers, lawyers, mental health professionals, physicians, children's advocates and other service providers to discuss a report prepared by Drs. Peter Jaffe and David Wolfe from the Centre for Children and Families in the Justice System in London, Ontario. This report, *Child Abuse in Community Institutions and Organizations: Improving Public and Professional Understanding*, stimulated an excellent discussion about strategies and best practices that are being undertaken to improve professional understanding of institutional child abuse.

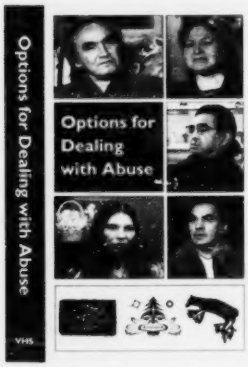

The Law Commission provided funding for a research project by the Centre for Research on Violence Against Women to provide Canadians with an estimate of some of the major economic costs and consequences directly associated with child abuse. This report will be published in 2003.

"To me, healing is not having to hide who I am anymore, or what I think, or even what I feel (wipes tear) ... being able to speak and not be afraid to say something that's going to hurt someone. Healing is getting rid of that."

Rose

"We have our own definition in our own aboriginal terms and that's healing for us. So part of purchasing a boat and motor or materials for a cabin — that's education and healing for us. Reuniting with our family again."

Norman

"Our people were a proud race before the white people showed up. I want to be part of that proud race when I stand there and say my name is Seletze'. That is who I am — and this is what happened to me."

Delmar Johnnie

Excerpts from Options for Dealing with Abuse, *a video produced by the B.C. Law Courts Education Society with contributions from the Law Commission of Canada*

Consultations, Meetings and Conferences

Social Relationships

Order and Security

2002

April 17
Toronto
Consultations: San Romanoway Tenants Association

April 18
Toronto
Association of Professional Security Agencies

April 18
Toronto
Insurance Bureau of Canada

April 18–19
Toronto
American Society for Industrial Security Meeting

May 2
Edmonton
Meeting with MLAs and with Policing Alberta MLA Review Committee

May 9
Montréal
L'Association des directeurs de police du Québec

May 9
Barrie
Annual Conference of Coordinators of College Police Training Programs and Police College Administrators

May 13
Montréal
Sûreté du Québec

May 22–24
L'Estérel
Regroupement des organismes de justice alternative du Québec

May 23
Ottawa
Seminar at the Canadian Police College

May 28–29
Halifax
Speech to the Canadian Association of Police Educators and Order and Security Consultations

May 29
Halifax
Consultations with private security industry and business community

May 30
Vancouver
Living Law Series on Order and Security

May 30
Vancouver
American Society for Industrial Security Meeting

May 31
Vancouver
Consultations with the police association and community

June 7
Ottawa
Prevention of Crime in Industry Committee, Canadian Association of Chiefs of Police

June 24
Ottawa
Board of Directors, Canadian Police Association

June 27
Toronto
Retail Council of Canada's Resources Protection Network

July 17–20
Keele, England
British Society of Criminology Conference

July 18
Toronto
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

August 17–18
Saskatoon
69th Annual International Conference of the American Association of Motor Vehicle Administrators

August 28–30
St. John's
Annual General Meeting of the Canadian Police Association

October 16–18
Waterloo
Annual Meeting of the Ontario Association of College and University Security Administrators

October 22
Toronto
Canadian Alarm and Security Association Annual Trade Show and Conference

November 15
Toronto
Canadian Association of Police Boards Seminar

November 22
Ottawa
Corps of Commissionaires

November 22
Ottawa
Royal Canadian Mounted Police Roundtable

2003

January 20
Montréal
Meeting of the Association of Chiefs of Police of Quebec

February 3
Chatham
Police Association of Ontario

February 19–22
Montréal
In Search Of Security: An International Conference on Order and Security

March 28
Oshawa
Central Ontario Crime Prevention Association

Restorative Justice

2002

September 25
Hull
Association des services de réhabilitation sociale du Québec

September 26–28
Gatineau
Canadian Criminal Justice Association National Conference

October 21
Ottawa
Policy Research Initiative on Restorative Justice

November 21
Ottawa
Restorative Justice Week Events

Governance Relationships

2002

September 20
Ottawa
Roundtable on Governance Relationships in Transition

September 25–28
Edmonton
Canada: Global Model for a Multicultural State

Reform of Democratic Institutions

2002

April 4–7
Innisfil
The Democratic Project

April 9
Ottawa
Community Forum on Electoral Reform

April 25–26
Ottawa
Forum: Renewing Democracy: Citizen Engagement in Voting System Reform

October 5–6
Fredericton
Atlantic Political Science Association Meeting

October 26
Montréal
Constitution and Democracy: Ten Years After the Charlottetown Accord

November 12
Toronto
Electoral Reform Consultations

November 19
Ottawa
Electoral Reform Consultations

November 21
Vancouver
Electoral Reform Consultations

December 4–5
Charlottetown
Electoral Reform Consultations

2003

January 14–15
Montréal
Electoral Reform Consultations

January 25
Montréal
Reform of Democratic Institutions, Voting System and Equality: Women's Perspectives

February 4
London
Electoral Reform Consultations

March 4
Toronto
Reform of Democratic Institutions — Institute for Research on Public Policy

March 15
Sackville
Squaring the Circle Conference

What is a Crime?

2002

May 25
Toronto
Canadian Association of Law Teachers Annual Conference

May 31
Vancouver
Canadian Law and Society Association Conference

June 2
Vancouver
What is a Crime? Study Panel

September 26–28
Montréal
Instrument of Choice in Global Democracies Conference

Economic Relationships

Leveraging Knowledge Assets

2002

August 18–22
Yellowknife
Uniform Law Conference of Canada Committee

October 18–19
Toronto
Uniform Law Conference of Canada Committee

2003

January 18–19
Toronto
Uniform Law Conference of Canada Committee

February 6–7
Quebec City
Second International Forum on Intellectual Property

March 15–16
Vancouver
Uniform Law Conference of Canada Committee

Personal Relationships

Intergenerational Justice

2002

October 28
Ottawa
Study Panel on Justice Between the Generations

2003

February 6
Quebec City
Quebec Bar Association — Elder Law Section

March 20
Ottawa
Sommet des membres du Tribunal des droits de la personne du Québec

Beyond Conjugality

2002
April 16–17
Vancouver
Play: *Through the Key Hole*

2003
January 30
Ottawa
Standing Committee on Justice and Human Rights

Restoring Dignity

2002
October 21
Ottawa
Discussion on *Restoring Dignity* report

November 29
Ottawa
Seminar on the follow-up to the *Restoring Dignity* report

2003
January 30
Ottawa
Residential School Networking Group

General

2002
May 24–26
Toronto
Canadian Association of Law Teachers

May 25–June 1
Toronto
Congress of the Social Sciences and Humanities

May 30–June 1
Vancouver
Canadian Law and Society Association

June 1–3
Manoir Richelieu
Federal-Provincial-Territorial Meeting of Deputy Ministers Responsible for Justice

June 19–21
Darwin, Australia
Australasia Law Reform Agencies Conference

June 21
Ottawa
Congrès annuel des juristes d'expression française de l'Ontario

August 10–14
London
Canadian Bar Association Annual Meeting

September 12–14
Ottawa
Association for Canadian Studies conference

October 2–4
Montréal
International Conference on Law via the Internet

October 18–19
Toronto
Indigenous Bar Association Annual Conference

October 23–25
Ottawa
2002 National Policy Research Conference

October 26–27
Ottawa
Canadian Ethnocultural Council Conference

November 2
Ottawa
Canadian Bar Association

November 12
Montréal
Conference on Rights of Incarcerated People

December 3
Oakville
Iroquois Ridge High School Law Symposium

2003
January 24–25
Montréal
Association of Canadian Studies Conference on Diversity

March 20
Saskatoon
Conference on Racism and Hate

March 20–21
Ottawa
Canadian Centre for Management Development Roundtable on Governance

March 22–23
Ottawa
National Association of Women and the Law Conference

March 31
Ottawa
Forum of Canadian Ombudsmen

Staff and Advisory Council

Commission Staff

Bruno Bonneville
Lucie Gagné
Lise Traversy
Stéphane Bachand
Dennis Cooley
Lorraine Pelot
Steven Bittle
Karen Jensen
Jocelyne Geoffroy
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Gérald Brazeau
Danielle Mathurin
Chantal Bisson

Students

Geneviève Bélanger
Audrey Boctor
Megan Celhoffer
Susan Deer
Christopher Hynes
Aimée Karam
Korinda McLaine
Kate Ryan
Mark Simpson
Dawna Wong

Advisory Council

Sanjeev Anand (May 2003 to May 2006)
Jacques Auger (September 1997 to November 2002)
Darin Barney (October 2000 to November 2003)
Georges Berberi (May 2003 to May 2006)
Marie Andrée Bertrand (May 2003 to May 2006)
June Callwood (October 2000 to November 2003)
Geneviève Cartier (May 2003 to May 2006)
Paul-André Comeau (May 2003 to May 2006)
Bradley Crawford (September 1997 to November 2002)
Ervan Cronk (October 2002 to November 2005)
Janet Dench (October 2000 to November 2003)
Maragaret Denike (September 1997 to November 2002)
Irène d'Entremont (October 2000 to November 2003)
Wilma Derksen (October 2000 to November 2003)
Emerson Douyon (September 1997 to November 2002)
Jean Dragon (May 2003 to May 2006)
Leena Evic-Twerdin (October 2000 to November 2003)
Dave Farthing (October 2000 to November 2003)
Gerry Ferguson (September 1997 to November 2002)
Jean-Pierre Gariépy (October 2000 to November 2003)
F. Kenneth Hatt (May 2003 to May 2006)
Mavis Henry (October 2000 to November 2003)
Peggy J. Johnson (May 2003 to May 2006)
Andrée Lajoie (September 1997 to November 2002)
Heather MacFadgen (May 2003 to May 2006)
Hans Mohr (September 1997 to November 2002)
Michael Morrison (September 1997 to November 2002)
Katherine Peterson (September 1997 to November 2002)
Alan Reynolds (November 2000 to November 2003)
Mary-Ellen Turpel-Lafond (October 2000 to November 2003)

Management Report

Statement of Management Responsibility

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements for the year ended March 31, 2003 and all information contained in this report rests with management.

These statements have been prepared in accordance with Treasury Board Accounting Standards based upon generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Readers of these statements are cautioned that the financial statements are not necessarily complete; certain assets, liabilities and expenses are only recorded at a government-wide level at this time. These statements should be read within the context of the significant accounting policies set out in the Notes.

Management has developed and maintains books, records, internal controls and management practices, designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, that resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the Commission's policies and statutory requirements.

The transactions and financial statements of the Commission have not been audited.

Bruno Bonneville
Executive Director

June 3, 2003

Denis Pelchat
Senior Full-time Financial Officer

June 3, 2003

Statement of Financial Position (unaudited)

As at March 31	2003	2002
(in dollars)		
Assets		
Financial Assets		
Receivables		
External parties	**78,613**	48,817
Other government departments	**3,297**	70
Advances	**1,000**	1,000
Total Assets	**82,910**	49,887
Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	**540,722**	342,104
Provision for vacation pay and accumulated overtime	**92,200**	96,900
Total Liabilities	**632,922**	439,004
Net Assets		
Net assets, beginning of year	**(389,117)**	(147,332)
Cost of operations	**(3,182,008)**	(3,301,142)
Net cash provided by government	**2,893,113**	2,936,757
Services provided without charge (notes 4 and 6)	**128,000**	122,600
Total Net Assets	**(550,012)**	(389,117)
Total Liabilities and Net Assets	**82,910**	49,887

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Operations (unaudited)

For the year ended March 31	2003	2002
(in dollars)		
Expenses (notes 4 and 9)		
Salaries and wages	**1,335,697**	1,059,145
Professional and special services	**935,402**	1,372,887
Information	**319,237**	342,677
Travel and relocation	**209,563**	246,590
Rentals	**137,046**	110,133
Equipment expenses	**103,552**	11,332
Communication	**59,959**	74,973
Utilities, material and supplies	**39,961**	16,130
Repairs	**36,986**	27,486
Vacation pay and accumulated overtime	**4,553**	39,789
Miscellaneous	**52**	0
Cost of Operations	**3,182,008**	3,301,142

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Cash Flow (unaudited)

For the year ended March 31	2003	2002
(in dollars)		
Operating activities		
Cost of operations	**(3,182,008)**	(3,301,142)
Non-cash items included in Cost of operations		
Services provided without charge	**128,000**	122,600
Statement of Financial Position adjustments		
Change in assets	**(33,023)**	(44,974)
Change in liabilities	**193,918**	286,759
Net Cash Provided by Government	**(2,893,113)**	(2,936,757)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Notes to the Financial Statements (unaudited)

1. Authority and purpose

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act*, which came into force in 1997. The Commission's expenditures are funded by an annual appropriation from Parliament.

The mandate of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared on an accrual basis of accounting in accordance with Treasury Board Accounting Standards. These standards are based on Generally Accepted Accounting Principles in Canada. The primary source of the accounting principles is from the recommendations of the Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants supplemented by the recommendations of the Accounting Standards Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants for situations not covered by the Public Sector Accounting Board. Readers of these statements are cautioned that the introduction of accrual accounting at the Commission level is evolutionary. Not all assets, liabilities and expenses applicable to the Commission are recorded at this time. As such, the financial statements are not necessarily complete. However, all such assets, liabilities and expenses are recorded at a government-wide level in the financial statements of the Government of Canada. The accompanying notes provide additional details and should be read with care.

The significant accounting policies include the following:

(a) Parliamentary appropriations
The Commission is primarily financed by the Government of Canada through Parliamentary appropriations. Appropriations provided to the Commission do not parallel financial reporting according to generally accepted accounting principles as they are, in a large part, based on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the Statement of Operations and the Statement of Financial Position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 7 to these financial statements provides information regarding the source and disposition of these authorities.

(b) Net cash provided by government
All departments including agencies and departmental corporations operate within the Consolidated Revenue Fund (CRF) which is administered by the Receiver General for Canada. All cash receipts are deposited to the CRF and all cash disbursements made by departments are paid from the CRF. Net cash provided by government is the difference between all cash receipts and all cash disbursements, including transactions between departments and agencies.

(c) Expenses
Expenses are recorded when the underlying transaction or expense occurs subject to the following:

- Employee termination benefits are expensed by the Commission when paid. Estimated accruals are not recorded at the Commission level, rather they are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Vacation pay and overtime are expensed in the year that the entitlement occurs.
- Contributions to superannuation plans are recognized in the period that the contributions are made. Actuarial surpluses or deficiencies are not recorded in the Commission's books but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.

(d) Receivables
Receivables are stated at amounts expected to be ultimately realized. A provision is made for receivables where recovery is considered uncertain.

(e) Foreign currency transactions
Transactions involving foreign currencies are translated into Canadian dollar equivalents using rates of exchange in effect at the time of those transactions.

3. Measurement uncertainty

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets, liabilities, revenues and expenses reported in the financial statements. At the time of preparation of these statements, management believes the estimates and assumptions to be reasonable. The most significant item where estimates are used is payables at year-end (PAYE).

4. Change in accounting treatment

To conform with the directives outlined in the Treasury Board Accounting Standard 1.2 – Departmental and Agency Financial Statements, these statements now reflect the expenses of the services provided without charge as mentioned in note 6. However, there is no formal accounting entry to include these expenses in the Commission's Trial Balance. As such, the services provided without charge are eliminated through the Net Assets on the Statement of Financial Position.

In order to ensure comparability of the financial information, last year's financial statements have been restated to reflect this change. More precisely, the Salaries and wages and Rentals expenses have been increased by $57,000 and $65,600 respectively on the Statement of Operations. Also, the Net Assets on the Statement of Financial Position include an additional reconciling item of $122,600 representing the total cost of the services provided without charge.

5. Related party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies, and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. Certain of these transactions are on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises, while others are services provided without charge to the Commission. (See note 6)

6. Services provided without charge

During the year, the Commission received services that were obtained without charge from other government departments and agencies. These amounts are reflected in the Statement of Operations.

	Current Year	Prior Year
(in dollars)		
Accommodation provided by PWGSC	**67,600**	65,600
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**60,400**	57,000
	128,000	122,600

7. Parliamentary appropriations

	Current Year	Prior Year
(in dollars)		
Operating expenditures — Vote 35	**2,915,000**	2,870,000
Supplementary Vote 35a	**47,896**	143,050
Transfer from TB — Vote 15	**36,000**	60,000
	2,998,896	3,073,050
Lapsed	**92,487**	33,248
	2,906,409	3,039,802
Contributions to employee benefits plan	**215,233**	148,000
Use of Appropriations	**3,121,642**	3,187,802

8. Reconciliation Cost of operations to appropriations used

	Current Year	Prior Year
(in dollars)		
Cost of operations	**3,182,008**	3,301,142
Adjustments for items not affecting appropriations		
Services provided without charge	**(128,000)**	(122,600)
Adjustments of previous year's expenditures	**62,934**	47,135
Change in provision for vacation pay and accumulated overtime	**4,700**	(37,890)
Other	**0**	15
	(60,366)	(113,340)
Use of Appropriations	**3,121,642**	3,187,802

9. Comparative figures

Certain of the 2002 comparative figures have been reclassified to conform to the presentation in 2003:

- A provision of $7,700 for accumulated overtime has been moved from Accounts payable and accrued liabilities to Provision for vacation pay and accumulated overtime on the Statement of Financial Position.
- Miscellaneous revenues have been eliminated and the amounts allocated to the proper expense item. Hence, Salaries and wages and Utilities, material and supplies have been adjusted by $6,701 and $1,635 respectively.
- An amount of $33,650 representing refunds and adjustments of prior year's expenditures has been moved from Miscellaneous to Professional and special services.

2003

Commission du droit du Canada

RAPPORT ANNUEL

Page 2 En quête de sécurité

Page 5 La réforme des institutions démocratiques

Page 7 Qu'est-ce qu'un crime?

Commission du droit du Canada | Law Commission of Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003

ISBN : 0-662-67327-1
Numéro de catalogue : JL1-1/2003

Commission du droit du Canada
Site Web : www.cdc.gc.ca

Mission

LA COMMISSION DU DROIT DU CANADA A POUR MISSION D'ENGAGER LES CANADIENS ET CANADIENNES DANS LE RENOUVELLEMENT DU DROIT AFIN DE S'ASSURER QU'IL SOIT PERTINENT, DYNAMIQUE, EFFICACE, JUSTE ET ÉGALEMENT ACCESSIBLE À TOUS ET À TOUTES.

Nathalie Des Rosiers
Présidente
Ottawa (Ontario)

Roderick J. Wood
Vice-président
Edmonton (Alberta)

Bernard Colas
Commissaire
Montréal (Québec)

Mark L. Stevenson
Commissaire
Comox (Colombie-Britannique)

Table des matières

Rapports sociaux 2
En quête de sécurité 2
La résolution des conflits : Vers une justice réparatrice 4
Activités liées à la justice réparatrice 4

Rapports de gouvernance 5
La réforme des institutions démocratiques 5
La gouvernance au-delà des frontières 5
Diversité et pluralisme juridiques 6

Qu'est-ce qu'un crime? 7
Concours d'essais Roderick A. Macdonald 2001 7
Initiative Perspectives juridiques 2003 : Le droit et le risque 8

Rapports économiques 9
La capitalisation du savoir 9
La Loi sur les banques 9
Le travailleur vulnérable 10

Rapports personnels 11
La justice intergénérationnelle 11
Le programme Chercheur virtuel en résidence 12
Au-delà de la conjugalité 12
Concours Roderick A. Macdonald 2002 13

La dignité retrouvée 15

Consultations, réunions et conférences 16
Personnel et Conseil consultatif 19
Rapport de la gestion 20

Mot de la présidente

Je suis heureuse de vous présenter le *Rapport annuel* 2002–2003 de la Commission du droit du Canada. Les travaux de la Commission continuent de traduire les préoccupations des Canadiennes et des Canadiens, et touchent au cœur même de leur relation avec le droit et le système juridique.

Au cours de la dernière année, la Commission a étudié les répercussions de la quête de sécurité et de réconfort de la part de la population canadienne dans un monde en évolution. Avant même les événements du 11 septembre 2001, la société était préoccupée par la sécurité. Les gens achetaient, et continuent d'acheter, des systèmes d'alarme contre le vol et des barres de sécurité pour les fenêtres de leur domicile; ils engagent des agents de sécurité pour patrouiller leurs collectivités. Les commerces installent des caméras de surveillance. Les sondages continuent de témoigner d'un sentiment d'insécurité au sein de la population.

La Commission s'est penchée, entre autres, sur les répercussions de la demande accrue de services de maintien de l'ordre. Le colloque international *En quête de sécurité*, organisé par la Commission, a connu un franc succès. Ce colloque se voulait l'aboutissement d'une série de consultations sur les enjeux relatifs aux rôles des secteurs public et privé dans le domaine de la sécurité. Il en ressort que les citoyennes et les citoyens sont préoccupés de l'essor des services de sécurité privée et des pressions exercées sur les corps policiers par les demandes accrues de protection.

La Commission a également publié un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*, qui cherche à engager la société canadienne dans un débat sur les choix qui s'offrent à elle face aux comportements qu'elle essaie de décourager. Dans une société préoccupée par la sécurité, le réflexe est souvent de se tourner vers la justice pénale. Cette solution est-elle toujours adéquate? Pourquoi utilise-t-on l'appareil de justice pénale plutôt que d'autres formes d'intervention pour contrôler les comportements indésirables? Les solutions de rechange à l'appareil pénal permettent-elles de répondre efficacement aux besoins de la société? Que peut-on faire pour diminuer le sentiment d'insécurité?

Dans tous ses travaux, la Commission a constaté un désir, de la part de tous les membres de notre société, de participer aux institutions démocratiques. Cette recherche d'une participation utile et pertinente se traduit par des expressions telles que « déficit démocratique », « désengagement des citoyennes et des citoyens » et « malaise démocratique ». Toutes ces expressions mettent en lumière le besoin de redonner de la vigueur à nos institutions démocratiques. À ce sujet, la Commission du droit a publié en septembre dernier un document de discussion, *Le renouvellement de la démocratie : Les enjeux de la réforme électorale au Canada*, et tient des consultations d'un bout à l'autre du pays.

Ces projets et ceux qui sont décrits dans le présent rapport annuel témoignent de la pertinence des travaux de la Commission pour la société canadienne. La Commission réitère son engagement envers une réforme du droit qui fait appel à la participation de la population. Les Canadiennes et les Canadiens ont droit à un droit pertinent et à un système juridique qui répondent à leurs aspirations de justice. La réforme du droit fait partie de notre quête d'une société juste et équitable.

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Rapports sociaux

En quête de sécurité

« Un grand nombre de fonctions, comme celle d'assurer la sécurité dans les aéroports, qui incombaient auparavant à la police sont dorénavant confiées à des entreprises de sécurité privées. [...] Mais savons-nous vraiment quelle formation ces agents ont reçue et quelles sont leurs responsabilités? Apparemment, tout cela se passe sans que le public ni les politiciens ne réagissent. Le document de discussion de la Commission du droit vient justement combler ce manque : il fait de cette question importante un sujet de débat, un point « à l'ordre du jour ». Comme le souligne la Commission, ces questions sont au cœur même de notre démocratie. »

Commentaire de Michael Enright à l'émission *This Morning*, CBC Radio, 12 mai 2002

Une municipalité examine la possibilité de passer un contrat avec une société de sécurité privée pour la prestation des services de police. Une association d'amélioration des affaires engage une firme de sécurité privée pour patrouiller les rues du centre-ville la nuit. Une équipe de juricomptables d'une firme d'experts-conseils internationale enquête sur des allégations de mauvaise gestion financière par une entreprise Fortune 500. Un gouvernement passe un contrat avec une société privée pour assurer la sécurité d'installations nucléaires. Un groupe de banques crée un fonds pour aider à financer une escouade antifraude à l'intérieur d'un corps policier.

Un environnement sûr est un élément essentiel pour tous. Mais, comme le laissent voir ces exemples, ce qui est moins évident est la façon dont les services de sécurité devraient être organisés et fournis. On assiste à une privatisation croissante des services de sécurité. Les particuliers, les entreprises et les institutions gouvernementales engagent des sociétés privées qui « vendent » des services de sécurité.

Ces sociétés de services policiers privées ne se contentent plus de simplement protéger les biens des particuliers. Elles sont souvent chargées de maintenir l'ordre, d'enquêter sur des crimes et de procéder à des arrestations dans les endroits publics. Autrement dit, elles assument bon nombre des fonctions qui autrefois étaient du domaine exclusif des forces policières publiques.

En avril 2002, la Commission du droit du Canada a publié un document de discussion intitulé *En quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées*, qui explore la question de la prestation des services policiers et de sécurité au Canada. À la suite

« La solution évidente [au problème de la criminalité] est un plus grand nombre de policiers. Et nous aurons un plus grand nombre de policiers. [...] Nous grossissons très rapidement depuis un an, et nous savons que nos effectifs ne peuvent pas augmenter de beaucoup plus de 1 200 à 1 500 agents par année. [...] Alors, oui, il faut plus de policiers, mais nous n'avons pas suffisamment de temps pour dépendre uniquement de cette solution. À moins de prendre des mesures radicales, nous pouvons être sûrs que la population sera de plus en plus mécontente et que les autorités locales, les associations de résidents et les particuliers cesseront de se tourner vers nous [la police métropolitaine] dans leur recherche de solutions. [...] Nous parlons sans cesse de la nécessité d'avoir une police élargie pour les familles et de l'idée de forces policières de second rang à Londres. [...] Cette force est constituée de ce que l'on nomme les agents de police de soutien communautaire : ils représentent le modèle vertical, et ils sont déjà ici. »

Surprise News: Policing Works — A New Model of Patrol, Ian Blair, sous-commissaire, New Scotland Yard

« Les policiers du Canada sont mécontents de ce qu'ils perçoivent comme une intrusion des agents de sécurité privée dans leur territoire. »

« On constate un besoin pressant de réglementer l'industrie de la sécurité privée et de délimiter son rôle par rapport à celui des services de police publics", affirme Dale Kinnear, directeur des Services du travail de l'Association canadienne des policiers et policières. La question s'est posée lors d'une conférence de la Commission du droit du Canada portant sur le maintien de l'ordre et la sécurité. Selon une déclaration de principe publiée par l'Association, certains gestionnaires de services policiers et certaines autorités locales et provinciales envisageraient de recourir à l'industrie de la sécurité privée pour obtenir une main-d'œuvre à bon marché. Le document fait valoir que l'on ne devrait pas laisser les agents de sécurité privée s'approprier les fonctions et les responsabilités des corps policiers publics. »

« Police officers defend turf »,
The Globe and Mail, 10 mars 2003, page C10

Denise Reaume, Professeure de droit

de la parution de ce document, la Commission a tenu une série de forums publics sur l'avenir des services policiers, qui ont suscité un débat dans les médias et les institutions chargées du maintien de l'ordre.

Ces consultations ont abouti à la tenue de l'événement *En quête de sécurité : un colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité*. Ce colloque, qui a eu lieu à Montréal du 19 au 22 février 2003, a attiré plus de 100 conférenciers de 22 pays différents et plus de 350 délégués, notamment des professionnels des services policiers publics et privés, des universitaires et des étudiants, des fonctionnaires des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral et des membres du public.

Plus de 30 ateliers ont eu lieu durant ce colloque.

Points d'intérêt du colloque

- Un forum de la série Droit vivant, intitulé *Le maintien de l'ordre et la sécurité dans le monde*, qui était ouvert au grand public et durant lequel des spécialistes des services policiers du Royaume-Uni, de la France, de la Russie, du Chili et du Canada ont discuté des tendances qui se font jour dans la prestation des services de sécurité sur la scène internationale;
- une allocution de Serge Ménard, ancien ministre de la Sécurité publique du Québec;
- trois séances plénières : *Explorer les frontières entre le public et le privé, Le travail de la sécurité : le maintien de l'ordre, les gens et la technologie* et *Une société obsédée par la sécurité?*

Les délégués au colloque ont souligné la nécessité d'établir une meilleure communication et des partenariats plus solides entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées. Ils ont proposé certaines mesures pour y arriver :

- intensifier la collaboration entre les services de police publics et les services de sécurité privés;
- délimiter clairement les rôles et les responsabilités des sociétés de sécurité privées et mettre en application, dans toutes les provinces et les territoires, des dispositions législatives et des procédures qui s'appliquent aussi bien aux forces policières publiques qu'aux sociétés de sécurité privées;
- établir des voies de communication plus efficaces entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées.

Aux yeux de bon nombre de participants, la reddition de comptes était considérée comme un élément crucial de la collaboration entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées, de même que pour la population.

Réunion des greffiers

La réglementation de l'industrie de la sécurité privée au Canada est de compétence provinciale. Dans le cadre du colloque *En quête de sécurité*, la Commission du droit du Canada a invité les responsables de l'application des lois concernant la sécurité privée de chaque province à assister à une réunion spéciale.

Cette réunion, d'une durée d'un jour, était la première occasion qui était fournie aux greffiers provinciaux de se réunir pour s'informer des initiatives entreprises dans les autres provinces et d'examiner les approches utilisées pour réglementer l'industrie de la sécurité privée. Le groupe a convenu de se réunir de nouveau à l'automne 2003 pour poursuivre ses discussions.

Rapports sociaux

En quête de sécurité

« Un grand nombre de fonctions, comme celle d'assurer la sécurité dans les aéroports, qui incombaient auparavant à la police sont dorénavant confiées à des entreprises de sécurité privées. [...] Mais savons-nous vraiment quelle formation ces agents ont reçue et quelles sont leurs responsabilités? Apparemment, tout cela se passe sans que le public ni les politiciens ne réagissent. Le document de discussion de la Commission du droit vient justement combler ce manque : il fait de cette question importante un sujet de débat, un point « à l'ordre du jour ». Comme le souligne la Commission, ces questions sont au cœur même de notre démocratie. »

Commentaire de Michael Enright à l'émission *This Morning*, CBC Radio, 12 mai 2002

Une municipalité examine la possibilité de passer un contrat avec une société de sécurité privée pour la prestation des services de police. Une association d'amélioration des affaires engage une firme de sécurité privée pour patrouiller les rues du centre-ville la nuit. Une équipe de juricomptables d'une firme d'experts-conseils internationale enquête sur des allégations de mauvaise gestion financière par une entreprise Fortune 500. Un gouvernement passe un contrat avec une société privée pour assurer la sécurité d'installations nucléaires. Un groupe de banques crée un fonds pour aider à financer une escouade antifraude à l'intérieur d'un corps policier.

Un environnement sûr est un élément essentiel pour tous. Mais, comme le laissent voir ces exemples, ce qui est moins évident est la façon dont les services de sécurité devraient être organisés et fournis. On assiste à une privatisation croissante des services de sécurité. Les particuliers, les entreprises et les institutions gouvernementales engagent des sociétés privées qui « vendent » des services de sécurité.

Ces sociétés de services policiers privées ne se contentent plus de simplement protéger les biens des particuliers. Elles sont souvent chargées de maintenir l'ordre, d'enquêter sur des crimes et de procéder à des arrestations dans les endroits publics. Autrement dit, elles assument bon nombre des fonctions qui autrefois étaient du domaine exclusif des forces policières publiques.

En avril 2002, la Commission du droit du Canada a publié un document de discussion intitulé *En quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées*, qui explore la question de la prestation des services policiers et de sécurité au Canada. À la suite

« La solution évidente [au problème de la criminalité] est un plus grand nombre de policiers. Et nous aurons un plus grand nombre de policiers. [...] Nous grossissons très rapidement depuis un an, et nous savons que nos effectifs ne peuvent pas augmenter de beaucoup plus de 1 200 à 1 500 agents par année. [...] Alors, oui, il faut plus de policiers, mais nous n'avons pas suffisamment de temps pour dépendre uniquement de cette solution. À moins de prendre des mesures radicales, nous pouvons être sûrs que la population sera de plus en plus mécontente et que les autorités locales, les associations de résidents et les particuliers cesseront de se tourner vers nous [la police métropolitaine] dans leur recherche de solutions. [...] Nous parlons sans cesse de la nécessité d'avoir une police élargie pour les familles et de l'idée de forces policières de second rang à Londres. [...] Cette force est constituée de ce que l'on nomme les agents de police de soutien communautaire : ils représentent le modèle vertical, et ils sont déjà ici. »

Surprise News: Policing Works — A New Model of Patrol, Ian Blair, sous-commissaire, New Scotland Yard

« Les policiers du Canada sont mécontents de ce qu'ils perçoivent comme une intrusion des agents de sécurité privée dans leur territoire. »

« On constate un besoin pressant de réglementer l'industrie de la sécurité privée et de délimiter son rôle par rapport à celui des services de police publics", affirme Dale Kinnear, directeur des Services du travail de l'Association canadienne des policiers et policières. La question s'est posée lors d'une conférence de la Commission du droit du Canada portant sur le maintien de l'ordre et la sécurité. Selon une déclaration de principe publiée par l'Association, certains gestionnaires de services policiers et certaines autorités locales et provinciales envisageraient de recourir à l'industrie de la sécurité privée pour obtenir une main-d'œuvre à bon marché. Le document fait valoir que l'on ne devrait pas laisser les agents de sécurité privée s'approprier les fonctions et les responsabilités des corps policiers publics. »

« Police officers defend turf »,
The Globe and Mail, 10 mars 2003, page C10

Denise Reaume, Professeure de droit

de la parution de ce document, la Commission a tenu une série de forums publics sur l'avenir des services policiers, qui ont suscité un débat dans les médias et les institutions chargées du maintien de l'ordre.

Ces consultations ont abouti à la tenue de l'événement *En quête de sécurité : un colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité*. Ce colloque, qui a eu lieu à Montréal du 19 au 22 février 2003, a attiré plus de 100 conférenciers de 22 pays différents et plus de 350 délégués, notamment des professionnels des services policiers publics et privés, des universitaires et des étudiants, des fonctionnaires des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral et des membres du public.

Plus de 30 ateliers ont eu lieu durant ce colloque.

Points d'intérêt du colloque

- Un forum de la série Droit vivant, intitulé *Le maintien de l'ordre et la sécurité dans le monde*, qui était ouvert au grand public et durant lequel des spécialistes des services policiers du Royaume-Uni, de la France, de la Russie, du Chili et du Canada ont discuté des tendances qui se font jour dans la prestation des services de sécurité sur la scène internationale;
- une allocution de Serge Ménard, ancien ministre de la Sécurité publique du Québec;
- trois séances plénières : *Explorer les frontières entre le public et le privé*, *Le travail de la sécurité : le maintien de l'ordre, les gens et la technologie* et *Une société obsédée par la sécurité?*

Les délégués au colloque ont souligné la nécessité d'établir une meilleure communication et des partenariats plus solides entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées. Ils ont proposé certaines mesures pour y arriver :

- intensifier la collaboration entre les services de police publics et les services de sécurité privés;
- délimiter clairement les rôles et les responsabilités des sociétés de sécurité privées et mettre en application, dans toutes les provinces et les territoires, des dispositions législatives et des procédures qui s'appliquent aussi bien aux forces policières publiques qu'aux sociétés de sécurité privées;
- établir des voies de communication plus efficaces entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées.

Aux yeux de bon nombre de participants, la reddition de comptes était considérée comme un élément crucial de la collaboration entre les forces policières publiques et les sociétés de sécurité privées, de même que pour la population.

Réunion des greffiers

La réglementation de l'industrie de la sécurité privée au Canada est de compétence provinciale. Dans le cadre du colloque *En quête de sécurité*, la Commission du droit du Canada a invité les responsables de l'application des lois concernant la sécurité privée de chaque province à assister à une réunion spéciale.

Cette réunion, d'une durée d'un jour, était la première occasion qui était fournie aux greffiers provinciaux de se réunir pour s'informer des initiatives entreprises dans les autres provinces et d'examiner les approches utilisées pour réglementer l'industrie de la sécurité privée. Le groupe a convenu de se réunir de nouveau à l'automne 2003 pour poursuivre ses discussions.

La résolution des conflits : Vers une justice réparatrice

Les chercheurs et commentateurs critiquent souvent les modèles de système accusatoire propres au droit pénal et au droit civil. En réaction à ces critiques, des efforts ont été entrepris du côté du droit pénal pour trouver des solutions de remplacement à l'incarcération des délinquants, pour mieux répondre aux besoins des victimes et pour appuyer les collectivités. Du côté du droit civil, on a également tenté de trouver des solutions de remplacement au recours aux tribunaux pour résoudre les conflits dans le domaine du droit commercial et du droit de la famille, et autres conflits.

Il existe un lien étroit entre la justice réparatrice du droit pénal et les mécanismes de rechange pour le règlement des différends à l'intérieur du droit civil. Les deux cherchent à encourager une nouvelle conscience des processus par lesquels les conflits sont définis et structurés, et des meilleurs moyens de les résoudre.

Au cours des dernières années, la Commission du droit du Canada a consulté les Canadiennes et les Canadiens pour savoir ce qu'ils pensent du système de justice et pour déterminer si les principes et les pratiques de la justice réparatrice peuvent fournir une réponse efficace aux conflits dans le cadre du droit pénal et du droit civil.

Un document de discussion publié par la Commission, *De la justice réparatrice à la justice transformatrice*, a connu une vaste diffusion. La Commission a également produit une vidéo éducative intitulée *Le défi des conflits pour la collectivité : Points de vue sur la justice réparatrice*, qui explore le rôle de la collectivité dans la résolution des conflits, et elle a financé plusieurs projets complémentaires portant sur le règlement des conflits.

La Commission publiera un rapport sur les défis que posent la justice transformatrice et la justice consensuelle en 2003–2004.

Activités liées à la justice réparatrice

La Commission du droit du Canada a participé à plusieurs activités en 2002 pour faire avancer le dialogue sur la justice réparatrice.

En septembre, elle a organisé une discussion entre experts dans le cadre de la Conférence nationale de l'Association canadienne de justice pénale sur l'évaluation des programmes de justice réparatrice. Les experts étaient Julie Macfarlane, professeure à la Osgoode Hall Law School et chercheuse virtuelle en résidence de la Commission en 2002, et Avery Calhoun, professeure en travail social à l'Université de Calgary.

En novembre, la Commission a participé, dans le cadre de la série Droit vivant, à un forum d'une durée d'un jour intitulé *De nouvelles voies pour la justice*. Les participants au forum ont examiné certaines des formules nouvelles et innovatrices de règlement des différends qui se font jour dans la société canadienne, ainsi que les nouveaux instruments permettant de rétablir les relations sociétales. Plusieurs séances portaient notamment sur les valeurs qui sous-tendent les processus de résolution des conflits, et sur les nouvelles approches et leurs répercussions. Des personnalités importantes qui se consacrent à la réconciliation en Afrique, suite aux violations flagrantes des droits de la personne, sont également venues présenter des exposés.

Rapports de gouvernance

La réforme des institutions démocratiques

« Dans bon nombre d'aspects de nos vies, nous avons dorénavant adopté un modèle décisionnel axé sur la diversité et une représentation large. Nous considérons la diversité comme une richesse qui mène à une pensée innovatrice et à de meilleures décisions. Il est intéressant de constater qu'à bien des égards, malgré les importants changements démographiques qu'a connus notre société, la composition de la Chambre des communes ressemble à ce qu'elle était dans les années 40 ou 50. »

Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada

Dans le cadre de ses recherches sur les rapports de gouvernance, la Commission du droit du Canada étudie les mécanismes décisionnels à l'intérieur des institutions, aussi bien publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un contexte de transparence et de responsabilité.

En 2002–2003, la Commission a examiné le système électoral du Canada et a publié un document de discussion intitulé *Le renouvellement de la démocratie : Les enjeux de la réforme électorale au Canada*, qui pose une série de questions aux Canadiennes et aux Canadiens sur l'état de leur régime démocratique. Le système électoral actuel est-il adéquat ou faut-il y apporter des changements? La structure actuelle est-elle celle qui convient le mieux aux réalités politiques de notre pays? Ce système facilite-t-il la participation à la vie publique, ou au contraire lui nuit-il? Quelles sont les attentes des citoyens en ce qui concerne le mode de scrutin? Les changements apportés au système électoral permettront-ils de réduire le mécontentement du public à l'égard des institutions gouvernementales?

La Commission a ensuite tenu des consultations d'un bout à l'autre du Canada; un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens ont exprimé leurs préoccupations de toutes sortes à l'égard du système de gouvernance démocratique, en particulier le système électoral actuel. La Commission entend se servir des résultats de ses consultations et de ses recherches pour présenter un rapport au Parlement. Parallèlement, elle continuera de consulter la population canadienne et d'appuyer la recherche qui porte sur les questions de gouvernance démocratique dans la société canadienne d'aujourd'hui.

La gouvernance au-delà des frontières

Sous le thème de la gouvernance, la Commission du droit du Canada a entrepris de chercher par quels moyens le droit et les institutions de gouvernance pourraient mieux servir le nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens qui se considèrent non seulement comme des citoyens du Canada, mais comme des citoyens du monde.

L'œuvre de réforme du droit doit être sensible aux pressions de la mondialisation et harmoniser la méthodologie et les pratiques en usage avec un monde où la gouvernance s'exerce non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des États-nations. Elle doit prendre en compte les effets de ses recommandations d'amélioration des lois, des politiques et des activités nationales du Canada sur le développement social et économique d'autres pays.

En 2001, le concours Rapports en évolution, un projet conjoint de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines, invitait les candidats à explorer les effets possibles des lois et des politiques sur d'autres pays. Cinq travaux de recherche ont été commandés. Le 20 septembre 2002,

Travaux de recherche sur la réforme électorale

Votes, victoires et valeurs : Examen de la question de la réforme électorale au Canada (M. Mallet)

Renouvellement de la démocratie canadienne : Participation des citoyens à la réforme du système électoral – Phase un : leçons mondiales (D. Pilon)

Procès-verbal — Renouvellement de la démocratie : Participation des citoyens à la réforme du système électoral (B. Crocker)

La réforme du système électoral au Canada : objectifs, promotion et conséquences pour la gouvernance (F. L. Seidle)

Participation des citoyens à la réforme du système électoral : Un plan pour un renouveau démocratique au Canada au XXIe siècle (L. Gordon)

Valoriser les Canadiens : Les options pour la réforme du système électoral au Canada (B. Schwartz)

Rapports de gouvernance

La réforme des institutions démocratiques

« Dans bon nombre d'aspects de nos vies, nous avons dorénavant adopté un modèle décisionnel axé sur la diversité et une représentation large. Nous considérons la diversité comme une richesse qui mène à une pensée innovatrice et à de meilleures décisions. Il est intéressant de constater qu'à bien des égards, malgré les importants changements démographiques qu'a connus notre société, la composition de la Chambre des communes ressemble à ce qu'elle était dans les années 40 ou 50. »

Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada

Dans le cadre de ses recherches sur les rapports de gouvernance, la Commission du droit du Canada étudie les mécanismes décisionnels à l'intérieur des institutions, aussi bien publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un contexte de transparence et de responsabilité.

En 2002–2003, la Commission a examiné le système électoral du Canada et a publié un document de discussion intitulé *Le renouvellement de la démocratie : Les enjeux de la réforme électorale au Canada*, qui pose une série de questions aux Canadiennes et aux Canadiens sur l'état de leur régime démocratique. Le système électoral actuel est-il adéquat ou faut-il y apporter des changements? La structure actuelle est-elle celle qui convient le mieux aux réalités politiques de notre pays? Ce système facilite-t-il la participation à la vie publique, ou au contraire lui nuit-il? Quelles sont les attentes des citoyens en ce qui concerne le mode de scrutin? Les changements apportés au système électoral permettront-ils de réduire le mécontentement du public à l'égard des institutions gouvernementales?

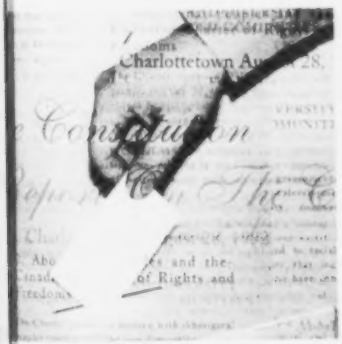

La Commission a ensuite tenu des consultations d'un bout à l'autre du Canada; un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens ont exprimé leurs préoccupations de toutes sortes à l'égard du système de gouvernance démocratique, en particulier le système électoral actuel. La Commission entend se servir des résultats de ses consultations et de ses recherches pour présenter un rapport au Parlement. Parallèlement, elle continuera de consulter la population canadienne et d'appuyer la recherche qui porte sur les questions de gouvernance démocratique dans la société canadienne d'aujourd'hui.

La gouvernance au-delà des frontières

Sous le thème de la gouvernance, la Commission du droit du Canada a entrepris de chercher par quels moyens le droit et les institutions de gouvernance pourraient mieux servir le nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens qui se considèrent non seulement comme des citoyens du Canada, mais comme des citoyens du monde.

L'œuvre de réforme du droit doit être sensible aux pressions de la mondialisation et harmoniser la méthodologie et les pratiques en usage avec un monde où la gouvernance s'exerce non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des États-nations. Elle doit prendre en compte les effets de ses recommandations d'amélioration des lois, des politiques et des activités nationales du Canada sur le développement social et économique d'autres pays.

En 2001, le concours Rapports en évolution, un projet conjoint de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines, invitait les candidats à explorer les effets possibles des lois et des politiques sur d'autres pays. Cinq travaux de recherche ont été commandés. Le 20 septembre 2002,

Travaux de recherche sur la réforme électorale

Votes, victoires et valeurs : Examen de la question de la réforme électorale au Canada (M. Mallet)

Renouvellement de la démocratie canadienne : Participation des citoyens à la réforme du système électoral – Phase un : leçons mondiales (D. Pilon)

Procès-verbal — Renouvellement de la démocratie : Participation des citoyens à la réforme du système électoral (B. Crocker)

La réforme du système électoral au Canada : objectifs, promotion et conséquences pour la gouvernance (F. L. Seidle)

Participation des citoyens à la réforme du système électoral : Un plan pour un renouveau démocratique au Canada au XXIe siècle (L. Gordon)

Valoriser les Canadiens : Les options pour la réforme du système électoral au Canada (B. Schwartz)

la Commission du droit a tenu, avec les cinq équipes de chercheurs, une table ronde où les participants ont pu formuler des commentaires sur leurs résultats préliminaires et discuter des points exigeant des recherches supplémentaires. Pour donner suite à ces travaux et aux idées générées au cours de la table ronde, la Commission du droit a entrepris d'explorer les questions de gouvernance liées à la responsabilité sociale des entreprises.

Diversité et pluralisme juridiques

Les relations entre les collectivités soulèvent d'importantes questions de gouvernance. Les mécanismes juridiques et politiques qui encadrent et structurent ces relations sont-ils adéquats? Permettent-ils le développement de relations saines? Depuis sa création, la Commission du droit du Canada a appuyé la réalisation de recherches dans ce domaine, surtout dans le contexte autochtone. Elle a publié une série d'ouvrages sur les rapports fiduciaires et elle continue d'examiner cette question en partenariat avec l'Association du barreau autochtone.

La coexistence de différentes traditions juridiques représente un défi pour les institutions. Que faut-il pour que les traditions juridiques autochtones fleurissent? Quels aménagements institutionnels faut-il apporter? Y a-t-il des leçons dans l'évolution de la tradition du droit civil québécois qui pourraient nous être utiles? Voilà quelques-unes des questions auxquelles les recherches présentes de la Commission cherchent à répondre.

Représentation

Dans le cadre de ses recherches sur les rapports de gouvernance, la Commission du droit du Canada se penche sur des questions concernant la représentation dans le système de gouvernance démocratique du Canada.

Dans le passé, lorsqu'on parlait de représentation, on mettait l'accent sur l'importance de la représentation géographique, notamment sur le fait que le Parlement et les assemblées législatives provinciales devaient représenter de façon équitable les populations des provinces et des régions, et qu'il devait y avoir une obligation bien définie d'imputabilité de la part des représentants envers leurs électeurs.

Au cours des dernières années, le débat sur la représentation s'est élargi pour inclure des questions telles que le besoin croissant de représentation pour des groupes comme les femmes, les minorités et les Autochtones, ainsi que la structure et le fonctionnement des assemblées législatives et du Parlement eux-mêmes. Pour l'année 2003, la Commission du droit a commandé trois projets de recherche portant sur diverses questions liées à la représentation et à la gouvernance démocratique.

La Commission du droit du Canada et la Association of Iroquois and Allied Indians ont publié *Les rapports fiduciaires : Une question de confiance*, qui explore les aspects théoriques et pratiques des rapports fiduciaires entre les gouvernements et les peuples autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. Les articles contenus dans cet ouvrage fournissent une vue d'ensemble des connaissances actuelles sur l'histoire, la compréhension et l'application de la notion des rapports fiduciaires, et traitent des possibilités que recèle cette notion, de ses promesses et de ses difficultés.

On peut se procurer un exemplaire de ce livre aux Éditions Thémis.

Études publiées sur les Rapports en évolution

Déconstruire l'engagement : Autoréglementation des sociétés dans les zones de conflit — Répercussions sur les droits de la personne et la politique publique canadienne (G. Gagnon, A. Macklin et P. Simons)

La bonne gouvernance chez nous et à l'étranger : rapports de gouvernance mondiale en évolution (R. Wolfe)

Gouvernance mondiale contestée : les États, l'Organisation mondiale du commerce et la société civile mondiale (R. Buchanan et A. Long)

Les résumés de ces études sont disponibles sur le site Web de la Commission du droit du Canada.

« De nombreux facteurs expliquent le désengagement qu'éprouve la population envers le régime de gouvernement. Un élément clé est le fait que le scrutin a tendance à produire des majorités "fabriquées" qui en réalité n'ont pas l'appui de la plupart des électeurs et qui par la suite mettent en vigueur des politiques qui ne sont pas le reflet de valeurs et de préférences partagées par une forte partie de la population. »

Professeur Stephen Philips, Vancouver (C.-B.)

Qu'est-ce qu'un crime?

Dans la société d'aujourd'hui, il existe des mécanismes et des techniques propres à susciter un comportement approprié, que ce soit par la suggestion, l'encouragement ou la coercition; d'autres, à l'inverse, visent à décourager et à punir les comportements jugés néfastes. Quelle est la façon la plus appropriée d'agir quand nous voulons encourager ou décourager des comportements précis? En sommes-nous venus à dépendre trop fortement du droit pour lutter contre les comportements indésirables? Pourquoi avons-nous recours au droit pénal plutôt qu'à d'autres stratégies pour répondre à certains comportements?

La Commission du droit du Canada a publié un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix* qui cherche à connaître les raisons pour lesquelles certains comportements sont définis comme indésirables ou criminels, et qui étudie un ensemble de stratégies visant à réduire et à prévenir ces comportements. Le projet *Qu'est-ce qu'un crime?* a pour but de proposer un cadre analytique permettant la compréhension des processus qui sous-tendent et déterminent nos réponses aux comportements indésirables, notamment les répercussions de nos choix de réponses et de mécanismes de contrôle. La Commission invite les Canadiennes et les Canadiens à se joindre aux discussions en exprimant leur opinion sur les stratégies déployées face aux comportements indésirables et en cherchant des stratégies d'intervention efficaces, équitables et justes.

« [...] je crois que 60 % ou 80 % de ces 35 000 actes interdits par le code criminel ne méritent pas vraiment la qualification de crime et ne doivent pas être soumis aux tribunaux pénaux. Ils ne portent pas vraiment atteinte à nos valeurs importantes. En fait, les qualifier de crime, c'est pervertir la notion de crime. »

Professeure Marie Andrée Bertrand, Université de Montréal

Concours d'essais Roderick A. Macdonald

En 2001, la Commission du droit du Canada a lancé le concours d'essais Roderick A. Macdonald pour les élèves d'écoles secondaires, sur le thème « Qu'est-ce qu'un crime? ». Six élèves ont remporté des prix en argent pour leur essai.

Essais rédigés en français

Premier prix (500 $)
Marie-Michèle Gagnon et Stéphanie Gigoux
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)
Le jeu compulsif

Deuxième prix (350 $)
Cécile Orriendry et Léo Santo
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)
Prostitution

Troisième prix (200 $)
Alexandrine Dumoulin
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)
L'euthanasie

Essais rédigés en anglais

Premier prix (500 $)
Trina Forrester
St. Mark High School, Manotick (Ontario)
Cannabis Laws Up In Smoke

Deuxième prix (350 $)
Michael Blair
Dunbarton High School, Pickering (Ontario)
What is a Crime?

Troisième prix (200 $)
Megan James
Smith Falls and District Collegiate Institute, Smith Falls (Ontario)
Prostitution

la Commission du droit a tenu, avec les cinq équipes de chercheurs, une table ronde où les participants ont pu formuler des commentaires sur leurs résultats préliminaires et discuter des points exigeant des recherches supplémentaires. Pour donner suite à ces travaux et aux idées générées au cours de la table ronde, la Commission du droit a entrepris d'explorer les questions de gouvernance liées à la responsabilité sociale des entreprises.

Diversité et pluralisme juridiques

Les relations entre les collectivités soulèvent d'importantes questions de gouvernance. Les mécanismes juridiques et politiques qui encadrent et structurent ces relations sont-ils adéquats? Permettent-ils le développement de relations saines? Depuis sa création, la Commission du droit du Canada a appuyé la réalisation de recherches dans ce domaine, surtout dans le contexte autochtone. Elle a publié une série d'ouvrages sur les rapports fiduciaires et elle continue d'examiner cette question en partenariat avec l'Association du barreau autochtone.

La coexistence de différentes traditions juridiques représente un défi pour les institutions. Que faut-il pour que les traditions juridiques autochtones fleurissent? Quels aménagements institutionnels faut-il apporter? Y a-t-il des leçons dans l'évolution de la tradition du droit civil québécois qui pourraient nous être utiles? Voilà quelques-unes des questions auxquelles les recherches présentes de la Commission cherchent à répondre.

Représentation

Dans le cadre de ses recherches sur les rapports de gouvernance, la Commission du droit du Canada se penche sur des questions concernant la représentation dans le système de gouvernance démocratique du Canada.

Dans le passé, lorsqu'on parlait de représentation, on mettait l'accent sur l'importance de la représentation géographique, notamment sur le fait que le Parlement et les assemblées législatives provinciales devaient représenter de façon équitable les populations des provinces et des régions, et qu'il devait y avoir une obligation bien définie d'imputabilité de la part des représentants envers leurs électeurs.

Au cours des dernières années, le débat sur la représentation s'est élargi pour inclure des questions telles que le besoin croissant de représentation pour des groupes comme les femmes, les minorités et les Autochtones, ainsi que la structure et le fonctionnement des assemblées législatives et du Parlement eux-mêmes. Pour l'année 2003, la Commission du droit a commandé trois projets de recherche portant sur diverses questions liées à la représentation et à la gouvernance démocratique.

La Commission du droit du Canada et la Association of Iroquois and Allied Indians ont publié *Les rapports fiduciaires : Une question de confiance*, qui explore les aspects théoriques et pratiques des rapports fiduciaires entre les gouvernements et les peuples autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. Les articles contenus dans cet ouvrage fournissent une vue d'ensemble des connaissances actuelles sur l'histoire, la compréhension et l'application de la notion des rapports fiduciaires, et traitent des possibilités que recèle cette notion, de ses promesses et de ses difficultés.

On peut se procurer un exemplaire de ce livre aux Éditions Thémis.

Études publiées sur les Rapports en évolution

Déconstruire l'engagement : Autoréglementation des sociétés dans les zones de conflit — Répercussions sur les droits de la personne et la politique publique canadienne (G. Gagnon, A. Macklin et P. Simons)

La bonne gouvernance chez nous et à l'étranger : rapports de gouvernance mondiale en évolution (R. Wolfe)

Gouvernance mondiale contestée : les États, l'Organisation mondiale du commerce et la société civile mondiale (R. Buchanan et A. Long)

Les résumés de ces études sont disponibles sur le site Web de la Commission du droit du Canada.

« De nombreux facteurs expliquent le désengagement qu'éprouve la population envers le régime de gouvernement. Un élément clé est le fait que le scrutin a tendance à produire des majorités "fabriquées" qui en réalité n'ont pas l'appui de la plupart des électeurs et qui par la suite mettent en vigueur des politiques qui ne sont pas le reflet de valeurs et de préférences partagées par une forte partie de la population. »

Professeur Stephen Philips, Vancouver (C.-B.)

Qu'est-ce qu'un crime?

Dans la société d'aujourd'hui, il existe des mécanismes et des techniques propres à susciter un comportement approprié, que ce soit par la suggestion, l'encouragement ou la coercition; d'autres, à l'inverse, visent à décourager et à punir les comportements jugés néfastes. Quelle est la façon la plus appropriée d'agir quand nous voulons encourager ou décourager des comportements précis? En sommes-nous venus à dépendre trop fortement du droit pour lutter contre les comportements indésirables? Pourquoi avons-nous recours au droit pénal plutôt qu'à d'autres stratégies pour répondre à certains comportements?

La Commission du droit du Canada a publié un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix* qui cherche à connaître les raisons pour lesquelles certains comportements sont définis comme indésirables ou criminels, et qui étudie un ensemble de stratégies visant à réduire et à prévenir ces comportements. Le projet *Qu'est-ce qu'un crime?* a pour but de proposer un cadre analytique permettant la compréhension des processus qui sous-tendent et déterminent nos réponses aux comportements indésirables, notamment les répercussions de nos choix de réponses et de mécanismes de contrôle. La Commission invite les Canadiennes et les Canadiens à se joindre aux discussions en exprimant leur opinion sur les stratégies déployées face aux comportements indésirables et en cherchant des stratégies d'intervention efficaces, équitables et justes.

« [...] je crois que 60 % ou 80 % de ces 35 000 actes interdits par le code criminel ne méritent pas vraiment la qualification de crime et ne doivent pas être soumis aux tribunaux pénaux. Ils ne portent pas vraiment atteinte à nos valeurs importantes. En fait, les qualifier de crime, c'est pervertir la notion de crime. »

Professeure Marie Andrée Bertrand, Université de Montréal

Concours d'essais Roderick A. Macdonald

En 2001, la Commission du droit du Canada a lancé le concours d'essais Roderick A. Macdonald pour les élèves d'écoles secondaires, sur le thème « Qu'est-ce qu'un crime? ». Six élèves ont remporté des prix en argent pour leur essai.

Marie-Michèle Gagnon et Stéphanie Gigoux
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)
Le jeu compulsif

Cécile Orriendry et Léo Santo
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)
Prostitution

Troisième prix (200 $)
Alexandrine Dumoulin
École polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier (Québec)
L'euthanasie

Trina Forrester
St. Mark High School, Manotick (Ontario)
Cannabis Laws Up In Smoke

Michael Blair
Dunbarton High School, Pickering (Ontario)
What is a Crime?

Troisième prix (200 $)
Megan James
Smith Falls and District Collegiate Institute, Smith Falls (Ontario)
Prostitution

Initiative Perspectives juridiques 2003 : Le droit et le risque

La cinquième initiative Perspectives juridiques annuelle avait pour thème « Le droit et le risque ». Un comité de sélection composé de membres de chacun des organismes parrains (l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne droit et société, le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada et la Commission du droit du Canada) a examiné les propositions. La Commission du droit a octroyé des contrats de recherche aux personnes suivantes :

Dayna Nadine Scott
Candidate au doctorat en jurisprudence,
Osgoode Hall Law School
The Precautionary Principle and its Potential for the "Democratization" of Risk

Duff R. Waring et **Trudo Lemmens**
Faculty of Law, University of Toronto
A Legal Approach to Value Frameworks in Risk/Benefit Assessments of Biomedical Research

Mariana Valverde
Centre of Criminology, University of Toronto
Legal Knowledges of Risk

Danielle Pinard
Faculté de droit, Université de Montréal
Les principes de preuve en matière de contrôle de constitutionnalité vus sous l'angle d'une gestion de risques

David MacAlister
School of Criminology, Simon Fraser University
Use of Risk Assessments by Canadian Judges in the Determination of Dangerous and Long-Term Offender Status from 1997–2002

Fu Jingkun
Faculty of Law, University of British Columbia
The Transplantation of Law and Risk Based on the Drafting of the Civil Code of China – A Comparative Perspective

« [...] Si nous n'arrivons pas à dissuader efficacement ni à empêcher les gens d'adopter les comportements que nous avons définis comme criminels, qu'est-ce que nous faisons? Pourquoi faisons-nous cela? Et quelles sont les choses que nous ne faisons pas à cause précisément de ces choix? »

Professeure Diane Martin,
York University, Osgoode Hall Law School

Rapports économiques

La capitalisation du savoir

Le système juridique et les outils dont nous disposons pour gérer les rapports économiques doivent refléter les changements sociaux et économiques. Le travail de la Commission du droit du Canada dans ce domaine porte sur les répercussions, pour l'infrastructure commerciale du Canada, de l'évolution vers une économie axée davantage sur l'information, la technologie et les services. La Commission a entrepris d'explorer l'une des nombreuses questions soulevées par l'évolution vers une économie du savoir, soit l'accès à du crédit garanti par des droits de propriété intellectuelle. L'investissement dans de nouvelles formes de richesse exige souvent une adaptation des pratiques commerciales et du droit commercial.

Le projet de la Commission intitulé *Capitaliser le savoir* tente d'éclaircir certaines ambiguïtés dans le droit canadien concernant les sûretés constituées sur des droits de propriété intellectuelle. Les auteurs soutiennent que ces ambiguïtés comportent des coûts pour l'économie et qu'elles doivent être dissipées dans la plus grande mesure possible.

La Loi sur les banques

Toutes les provinces et les territoires du Canada ont adopté des lois sur les opérations garanties qui régissent globalement la validité et l'exécution des opérations garanties liées à des biens personnels et des biens meubles. Mais ce ne sont pas tous les types de garanties qui sont régis exclusivement par les lois provinciales. Les articles 427 à 429 de la *Loi sur les banques* prévoient un régime fédéral de garanties, dont la portée est cependant restreinte. Une garantie en vertu de la *Loi sur les banques* ne peut être donnée qu'à une banque, et seules certaines catégories d'emprunteurs peuvent fournir la garantie à la banque; de plus, celle-ci ne peut être donnée que sur certaines catégories de biens.

Avant l'adoption des lois provinciales modernes sur les opérations garanties, on reconnaissait que les dispositions sur le régime de garanties de la *Loi sur les banques* jouaient un rôle valable dans l'économie canadienne. Aujourd'hui, alors que les provinces et les territoires ont des régimes modernes d'opérations garanties, est-il nécessaire de conserver le régime prévu par la *Loi sur les banque*? Contribue-t-il à une certaine incertitude dans les opérations commerciales?

Les travaux de la Commission dans ce domaine sont exécutés dans le cadre d'un partenariat avec la Stratégie commerciale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

Initiative Perspectives juridiques 2003 : Le droit et le risque

La cinquième initiative Perspectives juridiques annuelle avait pour thème « Le droit et le risque ». Un comité de sélection composé de membres de chacun des organismes partenaires (l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne droit et société, le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada et la Commission du droit du Canada) a examiné les propositions. La Commission en a retenu dix projets de recherche aux personnes suivantes :

Dayna Nadine Scott
Candidate au doctorat en jurisprudence,
Osgoode Hall Law School
The Precautionary Principle and its Potential for the "Democratization" of Risk

Duff R. Waring et **Trudo Lemmens**
Faculty of Law, University of Toronto
A Legal Approach to Risk Management in Pre-Market Assessments of Agricultural Products

Marianne Valverde
Centre of Criminology, University of Toronto
Legal Knowledge of Risk

Dorothée Pecaud
Faculté de droit, Université de Montréal
La gestion du risque dans le contrôle de l'immigration : une analyse de la jurisprudence

Jean-Pierre Brun
Département des relations industrielles, Université Laval
Le droit et la gestion du risque psychosocial au travail

« [...] Si nous n'arrivons pas à dissuader efficacement ni à empêcher les gens d'adopter les comportements que nous avons définis comme criminels, qu'est-ce que nous faisons? Pourquoi faisons-nous cela? Et quelles sont les choses que nous ne faisons pas à cause précisément de ces choix? »

Professeure Diane Martin,
York University, Osgoode Hall Law School

Rapports économiques

La capitalisation du savoir

Le système juridique et les outils dont nous disposons pour gérer les rapports économiques doivent refléter les changements sociaux et économiques. Le travail de la Commission du droit du Canada dans ce domaine porte sur les répercussions, pour l'infrastructure commerciale du Canada, de l'évolution vers une économie axée davantage sur l'information, la technologie et les services. La Commission a entrepris d'explorer l'une des nombreuses questions soulevées par l'évolution vers une économie du savoir, soit l'accès à du crédit garanti par des droits de propriété intellectuelle. L'investissement dans de nouvelles formes de richesse exige souvent une adaptation des pratiques commerciales et du droit commercial.

Le projet de la Commission intitulé *Capitaliser le savoir* tente d'éclaircir certaines ambiguïtés dans le droit canadien concernant les sûretés constituées sur des droits de propriété intellectuelle. Les auteurs soutiennent que ces ambiguïtés comportent des coûts pour l'économie et qu'elles doivent être dissipées dans la plus grande mesure possible.

La Loi sur les banques

Toutes les provinces et les territoires du Canada ont adopté des lois sur les opérations garanties qui régissent globalement la validité et l'exécution des opérations garanties liées à des biens personnels et des biens meubles. Mais ce ne sont pas tous les types de garanties qui sont régis exclusivement par les lois provinciales. Les articles 427 à 429 de la *Loi sur les banques* prévoient un régime fédéral de garanties, dont la portée est cependant restreinte. Une garantie en vertu de la *Loi sur les banques* ne peut être donnée qu'à une banque, et seules certaines catégories d'emprunteurs peuvent fournir la garantie à la banque; de plus, celle-ci ne peut être donnée que sur certaines catégories de biens.

Avant l'adoption des lois provinciales modernes sur les opérations garanties, on reconnaissait que les dispositions sur le régime de garanties de la *Loi sur les banques* jouaient un rôle valable dans l'économie canadienne. Aujourd'hui, alors que les provinces et les territoires ont des régimes modernes d'opérations garanties, est-il nécessaire de conserver le régime prévu par la *Loi sur les banque*? Contribue-t-il à une certaine incertitude dans les opérations commerciales?

Les travaux de la Commission dans ce domaine sont exécutés dans le cadre d'un partenariat avec la Stratégie commerciale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

Le travailleur vulnérable

La sécurité financière est le plus souvent associée au travail, et celui-ci est à son tour le plus souvent associé uniquement à la place occupée par un individu sur le marché du travail. Néanmoins, le travail représente plus qu'un emploi rémunéré, et il ne garantit pas toujours la sécurité financière. Devant ce constat, la Commission a entrepris d'étudier les moyens par lesquels le droit permet aux personnes d'atteindre la sécurité financière ou les en empêche.

Le droit joue un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer les types d'emplois qui sont reconnus, valorisés et récompensés, ou au contraire ceux qui sont dévalorisés, peu considérés et interdits. Le droit reconnaît-il un éventail suffisant de types d'emplois? Sur quoi se fonde le droit pour reconnaître et récompenser certains types de travail et certaines catégories de travailleurs plutôt que d'autres? Quelles sont les conséquences juridiques de cette absence de reconnaissance et de récompense?

Ces questions ont fait l'objet de deux projets de recherche terminés en 2002. Dans un rapport intitulé *Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs*, les auteurs Judith Fudge, Eric Tucker et Leah Vosko examinent, sous l'angle du travail autonome, de quelle façon le droit se sert du statut d'un individu sur le plan de l'emploi pour déterminer le degré de protection professionnelle et les avantages sociaux qui lui seront conférés.

Les auteurs ont constaté que 25 p. 100 de tous les employés autonomes ont des revenus de 20 000 $ ou moins et que seulement 22 p. 100 ont des revenus de 60 000 $ ou plus. Ils ont également constaté qu'au moins 47 p. 100 de tous les travailleurs autonomes de sexe féminin avaient des revenus de 20 000 $ ou moins.

« Un examen approfondi du travail autonome au Canada indique qu'il est temps d'envisager d'éliminer la distinction entre les salariés et les travailleurs autonomes pour ce qui est des lois s'appliquant à la protection des travailleurs, au salaire social et aux revenus. »

Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs, Judith Fudge, Eric Tucker et Leah Vosko

Dans le deuxième rapport, intitulé *Établissements de services érotiques/danse érotique : deux formes de travail marginalisé*, les auteures Colette Parent et Christine Bruckert examinent la façon dont les industries du sexe et de la danse érotique sont organisées. Elles se penchent également sur les préoccupations de ces deux groupes de travailleuses en matière de santé et de sécurité, et sur la manière dont la réglementation des activités liées aux services et à la danse érotique affecte le travail dans ces secteurs. Les chercheuses cernent les ressources juridiques, sociales et économiques qui pourraient permettre aux travailleuses de ces industries d'être dans une meilleure position pour résister efficacement aux aspects oppressifs de leur travail.

Enfin, en collaboration avec la Commission des droits de la personne du Québec, la Commission du droit du Canada a parrainé un projet de recherche qui examine quelles répercussions la mondialisation et l'ère de l'information ont eues sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses. Les résultats de cette étude devraient être publiés d'ici la fin de 2003.

« En somme, les travailleuses du sexe dans les établissements érotiques, les danseuses érotiques aussi bien que d'autres travailleuses dans le secteur des services naviguent à l'intérieur d'un espace de travail précaire et privé d'un ensemble d'avantages associés au salariat; traitées comme des employées et soumises aux attentes et aux règles de leur milieu de travail, elles ne reçoivent pas de salaire et n'ont accès ni à la stabilité d'emploi ni à la protection syndicale en vertu du Code du travail. »

Établissements de services érotiques/danse érotique : deux formes de travail marginalisé, Colette Parent et Christine Bruckert

La justice intergénérationnelle

L'âge sert souvent de facteur distinctif dans le droit canadien. Il arrive dans bien des cas que des avantages soient accordés et que des obligations ou restrictions soient imposées en fonction de l'âge. Dans certains de ces cas, comme l'âge requis pour conduire, l'accès à certains programmes de soutien du revenu, le droit de vote, la retraite obligatoire, les rabais en fonction de l'âge et les catégories aux fins de l'assurance automobile, la distinction en fonction de l'âge est évidente. Dans d'autres cas, la distinction est plus subtile, systémique ou tacite. Il peut s'agir, par exemple, de lois et de politiques qui auront des répercussions différentes sur un groupe d'âge, comme le recyclage professionnel, le financement des soins à domicile et les mesures de protection qui s'adressent aux personnes vulnérables.

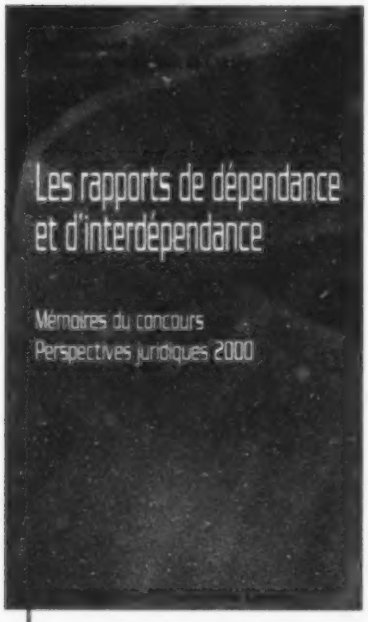

Les rapports de dépendance et d'interdépendance est un ouvrage publié conjointement par la Commission du droit du Canada, la UBC Press et Les Presses de l'Université Laval. Il renferme les travaux gagnants du concours Perspectives juridiques 2000, qui portait sur le thème des rapports personnels.

Les récents débats sur le vieillissement de la population mettent en lumière les différences entre les générations. Certains avancent que la génération plus âgée va mener le système de santé et le régime des pensions à la faillite, pendant que les plus jeunes devront payer des frais de scolarité plus élevés, auront droit à moins de services financés par l'État et auront une charge de travail accrue, en particulier comme soignants naturels. Une partie des distinctions fondées sur l'âge reposent sur des stéréotypes et des hypothèses erronées, et d'autres viennent du désir de distribuer également la richesse entre les générations.

Mais ces distinctions reflètent-elles la réalité? Mènent-elles à une discrimination ou à des inégalités? Y a-t-il d'autres critères qui correspondraient mieux aux objectifs du gouvernement?

La Commission du droit du Canada prépare actuellement un document de discussion sur les distinctions fondées sur l'âge et sur les rapports intergénérationnels. Le projet se concentre sur deux générations : les personnes âgées et les enfants et adolescents. Le document examinera les distinctions fondées sur l'âge qui touchent ces groupes, et évaluera l'incidence du droit et de son application sur les rapports qu'ils entretiennent.

Quand on aborde les distinctions fondées sur l'âge que comporte le droit selon l'angle des droits de la personne, on met l'accent sur la discrimination qui résulte du fardeau placé sur des individus ou des groupes qui ont par le passé été défavorisés. Le projet ira au-delà de l'approche des droits de la personne pour examiner les avantages liés à l'âge conférés par la loi, évaluer dans quelle mesure les répercussions sont différentes pour certaines populations à l'intérieur des groupes cernés et soupeser les conséquences pour les rapports intergénérationnels.

Comité d'étude sur la justice intergénérationnelle

La Commission du droit du Canada a organisé un comité d'étude sur la justice intergénérationnelle, qui s'est réuni le 28 octobre 2002 à Ottawa. Les experts, qui venaient du milieu universitaire, des organisations communautaires et du gouvernement, ont examiné l'ébauche de document de discussion sur la justice intergénérationnelle. Ils ont discuté du contenu, des questions et des méthodologies proposés, et ont fourni des renseignements et des suggestions pour de futurs contacts, consultations, recherches connexes et activités.

Le travailleur vulnérable

La sécurité financière est le plus souvent associée au travail, et celui-ci est à son tour le plus souvent associé uniquement à la place occupée par un individu sur le marché du travail. Néanmoins, le travail représente plus qu'un emploi rémunéré, et il ne garantit pas toujours la sécurité financière. Devant ce constat, la Commission a entrepris d'étudier les moyens par lesquels le droit permet aux personnes d'atteindre la sécurité financière ou les en empêche.

Le droit joue un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer les types d'emplois qui sont reconnus, valorisés et récompensés, ou au contraire ceux qui sont dévalorisés, peu considérés et interdits. Le droit reconnaît-il un éventail suffisant de types d'emplois? Sur quoi se fonde le droit pour reconnaître et récompenser certains types de travail et certaines catégories de travailleurs plutôt que d'autres? Quelles sont les conséquences juridiques de cette absence de reconnaissance et de récompense?

Ces questions ont fait l'objet de deux projets de recherche terminés en 2002. Dans un rapport intitulé *Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs*, les auteurs Judith Fudge, Eric Tucker et Leah Vosko examinent, sous l'angle du travail autonome, de quelle façon le droit se sert du statut d'un individu sur le plan de l'emploi pour déterminer le degré de protection professionnelle et les avantages sociaux qui lui seront conférés.

Les auteurs ont constaté que 23 p. 100 de tous les employés autonomes ont des revenus de 20 000 $ ou moins et que seulement 22 p. 100 ont des revenus de 60 000 $ ou plus. Ils ont également constaté qu'au moins 47 p. 100 de tous les travailleurs autonomes de sexe féminin avaient des revenus de 20 000 $ ou moins.

« Un examen approfondi du travail autonome au Canada indique qu'il est temps d'envisager d'éliminer la distinction entre les salariés et les travailleurs autonomes pour ce qui est des lois s'appliquant à la protection des travailleurs, au salaire social et aux revenus. »

Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs,
Judith Fudge, Eric Tucker et Leah Vosko

Dans le deuxième rapport, intitulé *Établissements de services érotiques/danse érotique : deux formes de travail marginalisé*, les auteures Colette Parent et Christine Bruckert examinent la façon dont les industries du sexe et de la danse érotique sont organisées. Elles se penchent également sur les préoccupations de ces deux groupes de travailleuses en matière de santé et de sécurité, et sur la manière dont la réglementation des activités liées aux services et à la danse érotique affecte le travail dans ces secteurs. Les chercheuses cernent les ressources juridiques, sociales et économiques qui pourraient permettre aux travailleuses de ces industries d'être dans une meilleure position pour résister efficacement aux aspects oppressifs de leur travail.

Enfin, en collaboration avec la Commission des droits de la personne du Québec, la Commission du droit du Canada a parrainé un projet de recherche qui examine quelles répercussions la mondialisation et l'ère de l'information ont eues sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses. Les résultats de cette étude devraient être publiés d'ici la fin de 2003.

« En somme, les travailleuses du sexe dans les établissements érotiques, les danseuses érotiques aussi bien que d'autres travailleuses dans le secteur des services naviguent à l'intérieur d'un espace de travail précaire et privé d'un ensemble d'avantages associés au salariat; traitées comme des employées et soumises aux attentes et aux règles de leur milieu de travail, elles ne reçoivent pas de salaire et n'ont accès ni à la stabilité d'emploi ni à la protection syndicale en vertu du Code du travail. »

Établissements de services érotiques/danse érotique : deux formes de travail marginalisé,
Colette Parent et Christine Bruckert

Rapports personnels

La justice intergénérationnelle

L'âge sert souvent de facteur distinctif dans le droit canadien. Il arrive dans bien des cas que des avantages soient accordés et que des obligations ou restrictions soient imposées en fonction de l'âge. Dans certains de ces cas, comme l'âge requis pour conduire, l'accès à certains programmes de soutien du revenu, le droit de vote, la retraite obligatoire, les rabais en fonction de l'âge et les catégories aux fins de l'assurance automobile, la distinction en fonction de l'âge est évidente. Dans d'autres cas, la distinction est plus subtile, systémique ou tacite. Il peut s'agir, par exemple, de lois et de politiques qui auront des répercussions différentes sur un groupe d'âge, comme le recyclage professionnel, le financement des soins à domicile et les mesures de protection qui s'adressent aux personnes vulnérables.

Les rapports de dépendance et d'interdépendance est un ouvrage publié conjointement par la Commission du droit du Canada, la UBC Press et Les Presses de l'Université Laval. Il renferme les travaux gagnants du concours Perspectives juridiques 2000, qui portait sur le thème des rapports personnels.

Les récents débats sur le vieillissement de la population mettent en lumière les différences entre les générations. Certains avancent que la génération plus âgée va mener le système de santé et le régime des pensions à la faillite, pendant que les plus jeunes devront payer des frais de scolarité plus élevés, auront droit à moins de services financés par l'État et auront une charge de travail accrue, en particulier comme soignants naturels. Une partie des distinctions fondées sur l'âge reposent sur des stéréotypes et des hypothèses erronées, et d'autres viennent du désir de distribuer également la richesse entre les générations.

Mais ces distinctions reflètent-elles la réalité? Mènent-elles à une discrimination ou à des inégalités? Y a-t-il d'autres critères qui correspondraient mieux aux objectifs du gouvernement?

La Commission du droit du Canada prépare actuellement un document de discussion sur les distinctions fondées sur l'âge et sur les rapports intergénérationnels. Le projet se concentre sur deux générations : les personnes âgées et les enfants et adolescents. Le document examinera les distinctions fondées sur l'âge qui touchent ces groupes, et évaluera l'incidence du droit et de son application sur les rapports qu'ils entretiennent.

Quand on aborde les distinctions fondées sur l'âge que comporte le droit selon l'angle des droits de la personne, on met l'accent sur la discrimination qui résulte du fardeau placé sur des individus ou des groupes qui ont par le passé été défavorisés. Le projet ira au-delà de l'approche des droits de la personne pour examiner les avantages liés à l'âge conférés par la loi, évaluer dans quelle mesure les répercussions sont différentes pour certaines populations à l'intérieur des groupes cernés et soupeser les conséquences pour les rapports intergénérationnels.

Comité d'étude sur la justice intergénérationnelle

La Commission du droit du Canada a organisé un comité d'étude sur la justice intergénérationnelle, qui s'est réuni le 28 octobre 2002 à Ottawa. Les experts, qui venaient du milieu universitaire, des organisations communautaires et du gouvernement, ont examiné l'ébauche de document de discussion sur la justice intergénérationnelle. Ils ont discuté du contenu, des questions et des méthodologies proposés, et ont fourni des renseignements et des suggestions pour de futurs contacts, consultations, recherches connexes et activités.

Le programme Chercheur virtuel en résidence

Le programme Chercheur virtuel en résidence est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il a pour but de promouvoir les recherches multidisciplinaires sur les questions entourant la réforme du droit ainsi que de rapprocher le milieu universitaire, la Commission et les décideurs en appuyant les personnes menant des recherches innovatrices dans le domaine socio-juridique. Ce programme accorde à un chercheur le financement dont il a besoin pour travailler au sein de la Commission pendant huit mois, de manière à faire avancer le programme de recherche de cette dernière.

Chercheurs virtuels en résidence – 2002

Le professeur William Bogart de la faculté de droit de l'Université de Windsor travaille avec la Commission sur le dossier des aînés et de la justice intergénérationnelle. William Bogart a beaucoup fait avancer les questions touchant l'accès à la justice et l'interaction entre les lois et la société. Son dernier livre, *Consequences — The Impact of Law and Its Complexity*, se penche sur les liens que le droit entretient avec l'économie, l'éducation et la politique, et sur le rôle qu'il joue dans la capacité de parvenir à un consensus en matière de politique intérieure.

Julie Macfarlane, professeure invitée à la Osgoode Hall Law School, travaille avec la Commission à la préparation d'un rapport sur la justice réparatrice. Madame Macfarlane est une médiatrice et une facilitatrice expérimentée. De plus, elle a dirigé la publication de *Dispute Resolution: Readings and Case Studies et Rethinking Disputes: The Mediation Alternative*. Elle a terminé récemment la première étude dans laquelle on demandait aux avocats canadiens de décrire leur expérience de la médiation obligatoire et ses répercussions sur leurs pratiques en matière de poursuites.

« Le programme Chercheur virtuel en résidence est un moyen novateur d'établir un lien entre la recherche universitaire et l'élaboration des politiques. »

Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada

Au-delà de la conjugalité

Le 30 janvier 2003, Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada, a témoigné devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes sur la question du mariage homosexuel. Ce discours s'inspirait des recommandations formulées dans le rapport de la Commission du droit intitulé *Au-delà de la conjugalité : La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes*, que le ministre de la Justice avait déposé devant le Parlement en janvier 2002. Dans son témoignage, M^me^ Des Rosiers a mis l'accent sur le dernier chapitre du rapport, lequel passe en revue le rôle des gouvernements dans l'organisation juridique des rapports personnels — c'est-à-dire la façon dont les gouvernements fournissent des structures juridiques pour aider les gens à organiser leurs affaires personnelles et protéger leurs attentes.

« Le rapport de la Commission du droit du Canada examine [...] le rôle de l'État dans la création de structures juridiques qui permettent aux citoyennes et aux citoyens d'organiser leurs affaires. Il examine [...] les infrastructures juridiques en place qui sanctionnent les relations dans notre société : le droit privé, les modèles d'attribution d'obligations, les systèmes d'enregistrement en usage dans certaines provinces, et le mariage. La Commission relève les insuffisances de nos infrastructures juridiques en place. Notre droit ne prévoit ni une reconnaissance ni des infrastructures juridiques suffisantes pour les relations autres que conjugales. La Commission a conclu que la diversité des relations observées au Canada justifie une extension de l'éventail des mécanismes grâce auxquels les citoyens et citoyennes peuvent organiser leurs affaires. »

Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada, témoignage devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne sur la question du mariage homosexuel

Concours Roderick A. Macdonald 2002
Une question d'âge?

Conformément à son mandat consistant à faire participer la population canadienne et à utiliser des pratiques innovatrices, la Commission du droit du Canada cherche à obtenir le point de vue des élèves d'écoles secondaires par le biais de son concours Roderick A. Macdonald. Premier président de la Commission, Roderick Macdonald croyait fermement que les jeunes Canadiens devaient contribuer à l'amélioration du droit au Canada.

Le thème du concours de 2002 était « Une question d'âge? ». Que pouvons-nous faire pour nous assurer que les personnes âgées et les jeunes sont traités équitablement, sans discrimination, tout en favorisant la justice et le partage entre les générations? La Commission du droit désirait savoir ce que pensent les jeunes et les personnes âgées des questions intergénérationnelles, et plus particulièrement comment ces deux groupes se voient mutuellement et comment ils perçoivent leurs contributions respectives à la société, les lois et les politiques qui établissent des distinctions fondées sur l'âge, l'incidence et les répercussions du vieillissement de la population et le rôle du gouvernement dans l'aide à fournir aux jeunes et aux aînés.

Les noms des gagnants seront dévoilés en juin 2003.

Qu'est-ce qui fait une famille?

Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada

« [...] Un grand nombre de politiques sociales et juridiques se servent de la notion de « mariage », et plus récemment de celle de *conjugalité*, pour définir l'orientation à donner aux politiques sociales. Bon nombre de lois sont encore organisées en fonction du principe selon lequel l'interdépendance économique et psychologique est une caractéristique fondamentale du mariage et de la conjugalité. Toutefois, elles ne tiennent pas compte des autres types de relations qui peuvent présenter les mêmes caractéristiques : revenus mis en commun, résidence partagée, soutien personnel et psychologique. C'est là une erreur. Le fait que nos politiques sociales soient orientées uniquement sur le mariage et la conjugalité nous empêche de soutenir adéquatement les autres relations et sous-entend que toutes les relations maritales et conjugales sont les mêmes. La réalité est différente, comme le montre clairement le Recensement.

Un grand nombre de lois canadiennes accordent des avantages ou imposent des responsabilités et des obligations aux gens du fait qu'ils vivent à l'intérieur d'une relation. Les lois en matière d'impôts et d'immigration et le code criminel ne sont que quelques exemples de lois où les relations entre adultes entrent en jeu. [...]

Plus de 1 800 articles de lois fédérales, exclusion faite de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, utilisent des termes comme « époux », « mari », etc. pour décrire les rapports personnels étroits entre adultes. Bon nombre de ces dispositions législatives se fondent sur diverses présomptions sur la façon dont les gens organisent leur vie privée, les personnes avec qui ils vivent, à qui ils font confiance et viennent en aide et de qui ils dépendent pour combler leurs besoins. Certaines de ces présomptions sont désuètes ou erronées. Il en résulte que certaines lois s'appliquent à plus de personnes qu'elles ne le devraient, tandis que d'autres excluent indûment certaines personnes.

Selon [le rapport de la Commission du droit du Canada] *Au-delà de la conjugalité*, les gouvernements devraient adopter une approche plus globale face à la reconnaissance et au soutien juridiques de l'éventail complet de rapports étroits entre adultes. Il propose une méthodologie qui nous permettrait de mieux tenir compte de la diversité des relations que nous devrions soutenir du fait qu'elles comportent un élément d'interdépendance, peu importe leur statut juridique. »

L'article complet est paru dans le numéro de décembre 2002 de The Scrivener, *publié par la Society of Notaries Public of British Columbia.*

La dignité retrouvée

Dans la foulée de la parution de son rapport *La dignité retrouvée : La réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens*, la Commission du droit du Canada a mis sur pied plusieurs projets en partenariat avec divers organismes pour promouvoir les initiatives de recherche correspondant à l'esprit des recommandations générales du rapport.

En 2002, la Commission a participé à la production d'une vidéo éducative, *Options for Dealing with Abuse*, produite par la B.C. Law Courts Education Society. Cette vidéo, très émouvante et riche en information, présente le point de vue de cinq personnes qui ont survécu à des sévices subis dans les pensionnats. Elle montre comment leur participation aux procédures juridiques les a aidés dans la voie de la guérison. Cette vidéo a été utilisée dans une série d'ateliers présentés partout en Colombie-Britannique pour aider les survivants à examiner leurs possibilités de recours. Elle a également servi au cours de conférences données par la Commission du droit à divers groupes.

Toujours en 2002, la Commission du droit a organisé une table ronde sur le problème des sévices infligés aux enfants dans les établissements. Les enseignants, avocats, professionnels de la santé mentale, médecins, défenseurs des droits des enfants et autres fournisseurs de soins qui s'y trouvaient ont eu l'occasion de discuter d'un rapport préparé par les Dr Peter Jaffe et David Wolfe du Centre for Children and Families in the Justice System de London, en Ontario. Ce rapport, intitulé *Violence faite aux enfants dans les centres et les organismes communautaires : sensibiliser davantage la population et les professionnels*, a suscité une discussion fructueuse sur les stratégies et les pratiques exemplaires adoptées pour mieux faire comprendre aux professionnels le problème de la violence faite aux enfants en établissement.

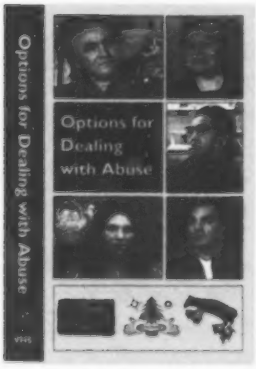

La Commission du droit a financé un projet de recherche du Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, visant à fournir à la population canadienne une estimation de certains des principaux coûts économiques et de certaines des conséquences découlant directement de la violence à l'endroit des enfants. Ce rapport sera publié en 2003.

« Pour moi, la guérison signifie ne plus avoir à cacher qui je suis, ou ce que je pense ou même ce que je ressens [essuie une larme] [...] pouvoir parler et ne pas avoir peur de dire quelque chose qui va blesser quelqu'un. La guérison, c'est me débarrasser de tout cela. »

Rose

« Nous avons notre propre définition, dans nos propres termes autochtones, et c'est la guérison pour nous. Alors, lorsqu'on achète un bateau et un moteur ou des matériaux pour un chalet, une partie de ce geste c'est de l'éducation et de la guérison pour nous. Retrouver notre famille. »

Norman

« Nos gens étaient une race fière avant l'arrivée des Blancs. Je veux faire partie de cette race fière quand je me tiens là et que je dis mon nom, Seletze. Voilà qui je suis, et voilà ce qui m'est arrivé. »

Delmar Johnnie

Extraits traduits de Options for Dealing with Abuse, *une vidéo produite par la B.C. Law Courts Education Society, avec l'aide de la Commission du droit du Canada*

La dignité

Dans la foulée de la parution de son rapport *La dignité retrouvée : La réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens*, la Commission du droit du Canada a mis sur pied plusieurs projets en partenariat avec divers organismes pour promouvoir les initiatives de recherche correspondant à l'esprit des recommandations générales du rapport.

En 2002, la Commission a participé à la production d'une vidéo éducative, *Options for Dealing with Abuse*, produite par la B.C. Law Courts Education Society. Cette vidéo, très émouvante et riche en information, présente le point de vue de cinq personnes qui ont survécu à des sévices subis dans les pensionnats. Elle montre comment leur participation aux procédures juridiques les a aidés dans la voie de la guérison. Cette vidéo a été utilisée dans une série d'ateliers présentés partout en Colombie-Britannique pour aider les survivants à examiner leurs possibilités de recours. Elle a également servi au cours de conférences données par la Commission du droit à divers groupes.

Toujours en 2002, la Commission du droit a organisé une table ronde sur le problème des sévices infligés aux enfants dans les établissements. Les enseignants, avocats, professionnels de la santé mentale, médecins, défenseurs des droits des enfants et autres fournisseurs de soins qui s'y trouvaient ont eu l'occasion de discuter d'un rapport préparé par les Dr Peter Jaffe et David Wolfe du Centre for Children and Families in the Justice System de London, en Ontario. Ce rapport, intitulé *Violence faite aux enfants dans les centres et les organismes communautaires : sensibiliser davantage la population et les professionnels*, a suscité une discussion fructueuse sur les stratégies et les pratiques exemplaires adoptées pour mieux faire comprendre aux professionnels le problème de la violence faite aux enfants en établissement.

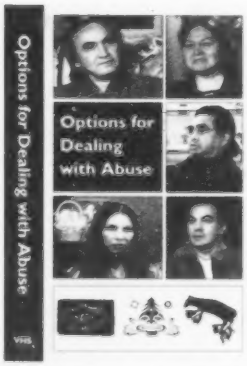

La Commission du droit a financé un projet de recherche du Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, visant à fournir à la population canadienne une estimation de certains des principaux coûts économiques et de certaines des conséquences découlant directement de la violence à l'endroit des enfants. Ce rapport sera publié en 2003.

« *Pour moi, la guérison signifie ne plus avoir à cacher qui je suis, ou ce que je pense ou même ce que je ressens [essuie une larme] [...] pouvoir parler et ne pas avoir peur de dire quelque chose qui va blesser quelqu'un. La guérison, c'est me débarrasser de tout cela.* »

Rose

« *Nous avons notre propre définition, dans nos propres termes autochtones, et c'est la guérison pour nous. Alors, lorsqu'on achète un bateau et un moteur ou des matériaux pour un chalet, une partie de ce geste c'est de l'éducation et de la guérison pour nous. Retrouver notre famille.* »

Norman

« *Nos gens étaient une race fière avant l'arrivée des Blancs. Je veux faire partie de cette race fière quand je me tiens là et que je dis mon nom, Seletze. Voilà qui je suis, et voilà ce qui m'est arrivé.* »

Delmar Johnnie

Extraits traduits de Options for Dealing with Abuse, *une vidéo produite par la B.C. Law Courts Education Society, avec l'aide de la Commission du droit du Canada*

Consultations, réunions et conférences

Rapports sociaux

Le maintien de l'ordre et la sécurité

2002

17 avril
Toronto
Consultations : Association des locataires de San Romanoway

18 avril
Toronto
Association of Professional Security Agencies

18 avril
Toronto
Bureau d'assurance du Canada

18 et 19 avril
Toronto
Réunion avec la American Society for Industrial Security

2 mai
Edmonton
Réunion avec des députés provinciaux et le Policing Alberta MLA Review Committee

9 mai
Montréal
L'Association des directeurs de police du Québec

9 mai
Barrie
Assemblée annuelle des Coordinators of College Police Training Programs and Police College Administrators

13 mai
Montréal
Sûreté du Québec

22 au 24 mai
L'Estérel
Regroupement des organismes de justice alternative du Québec

23 mai
Ottawa
Séminaire au Collège canadien de police

28 et 29 mai
Halifax
Allocution prononcée devant l'Association canadienne des intervenants en formation policière et consultations sur le maintien de l'ordre et la sécurité

29 mai
Halifax
Consultations avec l'industrie de la sécurité privée et le milieu des affaires

30 mai
Vancouver
Série Droit vivant sur le maintien de l'ordre et la sécurité

30 mai
Vancouver
Réunion avec la American Society for Industrial Security

31 mai
Vancouver
Consultations avec l'association des agents de police et la collectivité

7 juin
Ottawa
Comité de la prévention du crime dans l'industrie, Association canadienne des chefs de police

24 juin
Ottawa
Réunion du conseil d'administration de l'Association canadienne des policiers et policières

27 juin
Toronto
Resources Protection Network, Conseil canadien du commerce de détail

17 au 20 juillet
Keele (Royaume-Uni)
Colloque de la British Society of Criminology

18 juillet
Toronto
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

17 et 18 août
Saskatoon
69e Assemblée générale annuelle de la American Association of Motor Vehicle Administrators

28 au 30 août
St. John's
Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des policiers et policières

16 au 18 octobre
Waterloo
Assemblée générale annuelle de la Ontario Association of College and University Security Administrators

22 octobre
Toronto
Exposition et conférence annuelles de l'Association canadienne de l'alarme et de la sécurité

15 novembre
Toronto
Séminaire de l'Association canadienne des commissions de police

22 novembre
Ottawa
Corps canadien des commissionnaires

22 novembre
Ottawa
Table ronde de la gendarmerie royale du Canada

2003

20 janvier
Montréal
Réunion de l'Association des directeurs de police du Québec

3 février
Chatham
Police Association of Ontario

19 au 22 février
Montréal
En quête de sécurité : un colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité

28 mars
Oshawa
Central Ontario Crime Prevention Association

La justice réparatrice

2002
25 septembre
Hull
Association des services de réhabilitation sociale du Québec

26 au 28 septembre
Gatineau
Conférence nationale de l'Association canadienne de justice pénale

21 octobre
Ottawa
Projet de recherche sur les politiques sur la justice réparatrice

21 novembre
Ottawa
Activités de la Semaine de la justice réparatrice

Rapports de gouvernance

2002
20 septembre
Ottawa
Table ronde sur les rapports de gouvernance en évolution

25 au 28 septembre
Edmonton
Canada: Global Model for a Multicultural State

La réforme des institutions démocratiques

2002
4 au 7 avril
Innisfil
Le projet démocratique

9 avril
Ottawa
Forum communautaire sur la réforme électorale

25 et 26 avril
Ottawa
Forum sur le renouvellement de la démocratie canadienne : la participation des citoyens à la réforme du système électoral

5 et 6 octobre
Fredericton
Réunion de la Atlantic Political Science Association

26 octobre
Montréal
Constitution et démocratie : Dix ans après l'Accord de Charlottetown

12 novembre
Toronto
Consultations sur la réforme électorale

19 novembre
Ottawa
Consultations sur la réforme électorale

21 novembre
Vancouver
Consultations sur la réforme électorale

4 et 5 décembre
Charlottetown
Consultations sur la réforme électorale

2003
14 et 15 janvier
Montréal
Consultations sur la réforme électorale

25 janvier
Montréal
Réforme des institutions démocratiques, mode de scrutin et parité : regards des femmes

4 février
London
Consultations sur la réforme électorale

4 mars
Toronto
Réforme des institutions démocratiques – Institut de recherche en politiques publiques

15 mars
Sackville
Conférence Squaring the Circle

Qu'est-ce qu'un crime?

2002
25 mai
Toronto
Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des professeurs de droit

31 mai
Vancouver
Conférence de l'Association canadienne droit et société

2 juin
Vancouver
Comité d'étude sur Qu'est-ce qu'un crime?

26 au 28 septembre
Montréal
Conférence Le choix des outils d'intervention en démocratie globale

Rapports économiques

La capitalisation du savoir

2002
18 au 22 août
Yellowknife
Comité de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

18 et 19 octobre
Toronto
Comité de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

2003
18 et 19 janvier
Toronto
Comité de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

6 et 7 février
Québec
2e Forum international de la propriété intellectuelle

15 et 16 mars
Vancouver
Comité de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

Rapports personnels

Justice intergénérationnelle

2002
28 octobre
Ottawa
Groupe d'étude sur la justice intergénérationnelle

2003
6 février
Québec
Association du Barreau canadien — Division du Québec, Section des aîné(e)s

20 mars
Ottawa
Sommet des membres du Tribunal des droits de la personne du Québec

Au-delà de la conjugalité

2002
16 et 17 avril
Vancouver
Pièce de théâtre :
Par le trou de la serrure

2003
30 janvier
Ottawa
Comité permanent de la justice et des droits de la personne

La dignité retrouvée

2002
21 octobre
Ottawa
Discussion sur le rapport
La dignité retrouvée

29 novembre
Ottawa
Séminaire sur le suivi du rapport
La dignité retrouvée

2003
30 janvier
Ottawa
Groupe de réseautage des pensionnats

Général

2002
24 au 26 mai
Toronto
Association canadienne des professeurs de droit

25 mai au 1er juin
Toronto
Congrès du Conseil de recherches en sciences humaines

30 mai au 1er juin
Vancouver
Association canadienne droit et société

1er au 3 juin
Manoir Richelieu
Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la Justice

19 au 21 juin
Darwin (Australie)
Australasia Law Reform Agencies Conference

21 juin
Ottawa
Congrès annuel des juristes d'expression française de l'Ontario

10 au 14 août
London
Assemblée générale annuelle de l'Association du Barreau canadien

12 au 14 septembre
Ottawa
Conférence de l'Association d'études canadiennes

2 au 4 octobre
Montréal
Conférence internationale Internet et droit

18 et 19 octobre
Toronto
Assemblée générale annuelle de l'Association du barreau autochtone

23 au 25 octobre
Ottawa
Conférence nationale de la recherche sur les politiques 2002

26 et 27 octobre
Ottawa
Conférence du Conseil ethnoculturel du Canada

2 novembre
Ottawa
Réunion de l'Association du Barreau canadien

12 novembre
Montréal
Colloque sur les droits des personnes incarcérées

3 décembre
Oakville
Symposium sur le droit, à l'Iroquois Ridge High School

2003
24 et 25 janvier
Montréal
Conférence sur la diversité de l'Association d'études canadiennes

20 mars
Saskatoon
Conférence sur le racisme et la haine

20 et 21 mars
Ottawa
Table ronde sur la gouvernance du Centre canadien de gestion

22 et 23 mars
Ottawa
Conférence de l'Association nationale de la femme et du droit

31 mars
Ottawa
Forum des ombudsmans canadiens

Personnel et Conseil consultatif

Personnel de la Commission

Bruno Bonneville
Lucie Gagné
Lise Traversy
Stéphane Bachand
Dennis Cooley
Lorraine Pelot
Steven Bittle
Karen Jensen
Jocelyne Geoffroy
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Gérald Brazeau
Danielle Mathurin
Chantal Bisson

Étudiants et étudiantes

Geneviève Bélanger
Audrey Boctor
Megan Celhoffer
Susan Deer
Christopher Hynes
Aimée Karam
Korinda McLaine
Kate Ryan
Mark Simpson
Dawna Wong

Conseil consultatif

Sanjeev Anand (mai 2003 à mai 2006)
Jacques Auger (septembre 1997 à novembre 2002)
Darin Barney (octobre 2000 à novembre 2003)
Georges Berberi (mai 2003 à mai 2006)
Marie Andrée Bertrand (mai 2003 à mai 2006)
June Callwood (octobre 2000 à novembre 2003)
Geneviève Cartier (mai 2003 à mai 2006)
Paul-André Comeau (mai 2003 à mai 2006)
Bradley Crawford (septembre 1997 à novembre 2002)
Ervan Cronk (octobre 2002 à novembre 2005)
Janet Dench (octobre 2000 à novembre 2003)
Margaret Denike (septembre 1997 à novembre 2002)
Irène d'Entremont (octobre 2000 à novembre 2003)
Wilma Derksen (octobre 2000 à novembre 2003)
Emerson Douyon (septembre 1997 à novembre 2002)
Jean Dragon (mai 2003 à mai 2006)
Leena Evic-Twerdin (octobre 2000 à novembre 2003)
Dave Farthing (octobre 2000 à novembre 2003)
Gerry Ferguson (septembre 1997 à novembre 2002)
Jean-Pierre Gariépy (octobre 2000 à novembre 2003)
F. Kenneth Hatt (mai 2003 à mai 2006)
Mavis Henry (octobre 2000 à novembre 2003)
Peggy J. Johnson (mai 2003 à mai 2006)
Andrée Lajoie (septembre 1997 à novembre 2002)
Heather MacFadgen (mai 2003 à mai 2006)
Hans Mohr (septembre 1997 à novembre 2002)
Michael Morrison (septembre 1997 à novembre 2002)
Katherine Peterson (septembre 1997 à novembre 2002)
Alan Reynolds (novembre 2000 à novembre 2003)
Mary-Ellen Turpel-Lafond (octobre 2000 à novembre 2003)

Rapport de la gestion

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.

Bruno Bonneville
Directeur exécutif

le 3 juin 2003

Denis Pelchat
Agent financier supérieur à temps plein

le 3 juin 2003

État de la situation financière (non-vérifié)

au 31 mars	2003	2002
(en dollars)		
Actifs		
Actifs financiers		
Comptes à recevoir		
Autres ministères	**78 613**	48 817
Entités externes	**3 297**	70
Avances	**1 000**	1 000
Total de l'actif	**82 910**	49 887
Passifs		
Comptes à payer et frais courus	**540 722**	342 104
Provision pour vacances et surtemps cumulés	**92 200**	96 900
Total du passif	**632 922**	439 004
Actif net		
Actif net, début de l'exercice	**(389 117)**	(147 332)
Coût des opérations	**(3 182 008)**	(3 301 142)
Encaissement net provenant du gouvernement	**2 893 113**	2 936 757
Services reçus gratuitement (notes 4 et 6)	**128 000**	122 600
Total de l'actif net	**(550 012)**	(389 117)
Total du passif et de l'actif net	**82 910**	49 887

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non-vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars	2003	2002
(en dollars)		
Dépenses (notes 4 et 9)		
Salaires et avantages sociaux	**1 335 697**	1 059 145
Services professionnels	**935 402**	1 372 887
Information	**319 237**	342 677
Déplacements	**209 563**	246 590
Location	**137 046**	110 133
Dépenses d'équipement	**103 552**	11 332
Communication	**59 959**	74 973
Approvisionnement et fournitures	**39 961**	16 130
Réparations	**36 986**	27 486
Vacances et surtemps cumulés	**4 553**	39 789
Divers	**52**	0
Coût des opérations	**3 182 008**	3 301 142

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non-vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars	2003	2002
(en dollars)		
Activités d'exploitation		
Coût des opérations	**(3 182 008)**	(3 301 142)
Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans le coût des opérations		
Services reçus gratuitement	**128 000**	122 600
Rajustements provenant de l'État de la situation financière		
Variation de l'actif	**(33 023)**	(44 974)
Variation du passif	**193 918**	286 759
Encaissement net provenant du gouvernement	**(2 893 113)**	(2 936 757)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiées)

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin d'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

(a) Crédits parlementaires
La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 7 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

(b) Encaissement net provenant du gouvernement
Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et agences.

(c) Charges
Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

(d) Comptes à recevoir
Les comptes à recevoir sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les comptes à recevoir dont le recouvrement est incertain.

(e) Opérations en devises étrangères
Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE) est l'élément le plus important pour lequel on a eu recours à des estimations.

4. Changement de traitement comptable

Afin d'être conformes aux directives stipulées dans les Normes comptables du Conseil du Trésor 1.2 – États financiers des ministères et des organismes, les états financiers de la Commission reflètent maintenant le coût des services reçus gratuitement, tel que mentionné dans la note 6. Par contre, aucune écriture comptable n'a été enregistrée pour refléter ces coûts dans la balance de vérification de la Commission. Conséquemment, le coût des services reçus gratuitement est éliminé par le biais de l'actif net dans l'État de la situation financière.

Dans le but d'assurer la comparabilité de l'information financière, les états financiers de l'exercice précédent ont été ajustés pour refléter ce changement. Plus précisément, les charges de salaires et avantages sociaux et de location ont été augmentées de 57 000 $ et 65 600 $ respectivement dans l'État des résultats. De plus, l'actif net dans l'État de la situation financière comporte un item de conciliation additionnel de 122 600 $, représentant le coût des services reçus gratuitement.

5. Opérations entre entités apparentées

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres ministères et les sociétés d'état. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que certains services sont offerts gratuitement (note 6).

6. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés en tant que charges de fonctionnement dans l'État des résultats.

	Exercice courant	Exercice antérieur
(en dollars)		
Locaux fournis par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**67 600**	65 600
Contributions aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	**60 400**	57 000
	128 000	122 600

7. Crédits parlementaires

	Exercice courant	Exercice antérieur
(en dollars)		
Dépenses du programme — Crédit 35	**2 915 000**	2 870 000
Budget supplémentaire Crédit 35a	**47 896**	143 050
Virement du CT — Crédit 15	**36 000**	60 000
	2 998 896	3 073 050
Annulés	**92 487**	33 248
	2 906 409	3 039 802
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**215 233**	148 000
Utilisation des crédits	**3 121 642**	3 187 802

8. Rapprochement entre le coût des opérations et l'utilisation des crédits parlememtaires

	Exercice courant	Exercice antérieur
(en dollars)		
Coût des opérations	**3 182 008**	3 301 142
Rajustements pour les postes sans incidence sur les crédits :		
Services reçus gratuitement	**(128 000)**	(122 600)
Redressements des dépenses de l'exercice antérieur	**62 934**	47 135
Variation de la provision pour vacances et surtemps cumulés	**4 700**	(37 890)
Autres	**0**	15
	(60 366)	(113 340)
Utilisation des crédits	**3 121 642**	3 187 802

9. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs de 2002 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 2003 :

- Une provision de 7 700 $ relative au surtemps cumulé a été eliminée des comptes à payer et frais courus et ajoutée à la provision pour vacances et surtemps cumulés dans l'État de la situation financière.
- Dans l'État des résultats, les revenus divers ont été eliminés et les montants reclassés dans les postes de dépenses appropriés. Par conséquent, les dépenses de salaires et avantages sociaux et d'approvisionnement et fournitures ont été ajustées de 6 701 $ et 1 635 $ respectivement.
- Un montant de 33 650 $ représentant les redressements des dépenses de l'exercice antérieur a été reclassé du poste divers au poste services professionnels dans l'État des résultats.